

SYNTHESE ANNUELLE 2010

**DES ACTIVITES DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS)
RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME**

PRODUITE PAR SON CONSEIL SCIENTIFIQUE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.2.
DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIS**

À L'ATTENTION DE SON COMITE DIRECTEUR

**(DOCUMENT ISSU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2010, PARIS EHESS / FMSH)**

Table

Sommaire exécutif.....	5
Les missions.....	5
Bilan des réalisations	5
Prospective, orientation et coordination	5
Garantie du label, fonction d’expertise.....	6
Appui organisationnel, logistique et scientifique.....	6
Encouragement de la coopération inter-MSH.....	6
Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH	6
Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH.....	7
Internationalisation	7
Recommandations.....	7
Statut du document.....	10
Présentation	10
I. Le suivi du Réseau en tant que tel ; pourquoi et comment	11
1) Fondements et finalités	11
2) Critères.....	12
3) Considérations de méthode	14
4) Procédure d’élaboration du présent rapport.....	14
II. Les activités du Réseau et leur contribution aux missions de celui-ci.....	15
1) Les activités des organes de gouvernance	15
A) Introduction.....	15
B) Champ et méthode d’analyse	15
C) Nature du matériel analysé.....	18
D) Analyse de la documentation recueillie	20
E) Appréciation d’ensemble et recommandations	27
2) Les réunions métiers	28
3) Le site internet.....	30
A) Le site www : accessibilité et navigation.....	30
B) Mise en pages et structure du site www.....	31
C) Impressions générales et modifications proposées	33
D) Recommandations.....	34
4) Activités transversales des MSH : état des lieux (31 mai 2010).....	36
A) Le devenir de l’ex-PPF 2009-2012 réseau MSH	37
B) Les relations scientifiques inter-MSH hors projet PPF.....	39
C) Bilan.....	42
5) Le Conseil scientifique	44
A) Introduction.....	44
B) Les travaux du Conseil, sous l’angle des missions du Réseau	45
V. Conclusions.....	48
1. Bilan des réalisations	48
Prospective, orientation et coordination	48

Garantie du label, fonction d'expertise	49
Appui organisationnel, logistique et scientifique.....	49
Encouragement de la coopération inter-MSH.....	49
Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH	50
Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH.....	50
Internationalisation	50
2. Recommandations.....	50
3. Conclusion générale.....	52
Annexe :	55
Un antécédent : le rapport de l'IGAENR	55
Commentaires positifs	55
Réserves exprimées.....	56
Recommandations.....	56

Sommaire exécutif

La présente synthèse 2010, à la différence des deux précédentes, porte sur le Réseau lui-même. Elle a donné lieu à un travail d'identification des principales missions du Réseau et elle examine comment, dans la pratique, à travers quelques-unes de ses lignes d'activité, le Réseau accomplit ces missions.

Les missions

Neuf missions ont été identifiées :

- Prospective, orientation et coordination,
- Garantie du label, complétée d'une fonction d'expertise,
- Appui organisationnel, logistique et scientifique,
- Encouragement de la coopération inter-MSH,
- Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH,
- Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH,
- Internationalisation,
- Interdisciplinarité,
- Promotion des SHS au-delà du Réseau.

L'examen des réalisations s'est fait à la lumière des sept premières, lesquelles avaient déjà été discutées par le Comité directeur et par le Bureau ; les deux dernières, jusqu'ici moins explicitement reconnues, n'ont pas encore été prises en compte dans les analyses détaillées. Une synthèse des réalisations observées dans le cadre des différentes lignes d'activité du Réseau est présentée ci-dessous, groupées par mission.

Bilan des réalisations

Prospective, orientation et coordination

L'orientation et la coordination revient essentiellement au Comité directeur, qui s'est réuni à un rythme régulier depuis la création du GIS. Il s'appuie sur les avis du Conseil scientifique et sur le travail de mise en œuvre mené par le Président et le Bureau. Le fonctionnement d'ensemble de ces organes a été favorisé notamment par une information toujours très complète par le Président sur son action, tant au Comité directeur qu'au Conseil scientifique ; mais aussi par la tenue, à différentes reprises, de réunions conjointes du Comité directeur et du Conseil scientifique. La prospective est une fonction en cours de développement, le Comité directeur ayant invité le Conseil scientifique à engager une réflexion à ce sujet.

Garantie du label, fonction d'expertise

Cette mission est accomplie essentiellement par le travail de suivi du Conseil scientifique, qui se matérialise principalement dans les synthèses annuelles, lesquelles ont pu être rendues selon le rythme annuel prévu par la Convention instituant le GIS. Dans l'élaboration de ces synthèses, le Conseil scientifique a pu compter sur un appui effectif du Président et du secrétariat général du Réseau, et sur de bons taux de réponses de la part de MSH (voir les deux synthèses précédentes). Les résultats de ces synthèses ont pu être réinvestis dans les discussions qui ont eu lieu soit dans le cadre du Réseau lui-même, soit avec des représentants des partenaires du Réseau. Le Conseil scientifique suit également les activités des MSH par l'intermédiaire de correspondants auprès des différentes MSH. Plusieurs MSH ont établi des relations régulières avec leur correspondant, ce qui permet à ceux-ci de recueillir une importante information qui remonte régulièrement au Conseil scientifique, et à travers lui au Comité directeur.

Appui organisationnel, logistique et scientifique

Celui-ci est apporté par le Réseau aux différentes MSH sous plusieurs formes : une organisation au niveau du Réseau des métiers impliqués dans le fonctionnement des MSH, permettant une meilleure formation de ces métiers et des échanges d'expériences plus productifs ; des correspondants du Conseil scientifique qui contribuent eux aussi à la circulation de l'information sur les bonnes pratiques organisationnelles ; des ressources d'information fournies par le site internet du Réseau, etc.

Encouragement de la coopération inter-MSH

C'est un souci constant des principales instances du Réseau. Différentes initiatives ont vu le jour, portant sur des thèmes d'une indiscutable actualité et associant un grand nombre de MSH. L'intensification des échanges d'informations sur les différentes MSH, et plus particulièrement sur les projets associant plusieurs d'entre elles, dans des cadres très divers – dans le cadre et en marge des réunions du Comité directeur ; dans le cadre des réunions métiers ; par le moyen du site internet ; par le moyen des synthèses du Conseil scientifique – devrait avoir un effet favorable à relativement court terme, à la fois sur une conception plus précise et sur le développement de telles initiatives.

Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH

L'assise institutionnelle du Réseau dépend d'abord du fonctionnement de son Comité directeur, où sont représentées les entités qui ont constitué le GIS. Une part très importante des réunions de ce Comité, au cours de la période considérée, à consister à examiner avec les représentants de ces entités leurs attentes envers le Réseau. La tâche de promotion du GIS revient principalement au Président du Réseau, et a exigé

de lui un engagement considérable en cette période de renouvellement. Le Conseil scientifique a pu y contribuer en accueillant lui aussi des représentants des principaux partenaires du GIS et en favorisant les échanges entre ceux-ci. Le site pourrait y contribuer par une politique de liens appropriée.

Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH

C'était là la vocation principale du « Portail du Réseau » créé dans les premiers temps du GIS. Différentes autres initiatives avaient été prises à cette époque, notamment la participation du Réseau aux « Fêtes de la Science » et aux « Villages des sciences » entre 2006 et 2007.

Internationalisation

Celle-ci a donné lieu à diverses initiatives des instances de gouvernance du Réseau (encouragement des MSH au montage de projets européens ; contacts établis avec la Commission européenne, etc.). Elle s'est aussi concrétisée par la participation régulière de membres étrangers aux réunions du Conseil scientifique, lesquels ont, en particulier, informé les membres du Comité directeur des politiques scientifiques de leur pays d'origine lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue à Nantes en février 2009.

Recommandations

Les principales recommandations plus spécifiques qui peuvent être retirées de la présente synthèse sont les suivantes :

- L'information, au sein même du Réseau, de ses activités devrait être renforcée. En particulier, le secteur « Espace commun » de l'Intranet devrait être considérablement étoffé. Il devrait, pour chaque instance du Réseau (organe de gouvernement, groupe de métier), donner accès à tous les documents susceptibles de renseigner les autres acteurs sur ses activités, en particulier les comptes-rendus des réunions, une fois dûment approuvés.
- Les différentes instances du Réseau doivent bien entendu garder chacune, sur l'Intranet, un secteur qui leur est réservé, pour l'archivage et la circulation de documents de travail non destinés à l'extérieur. Cependant, l'existence de ces différents secteurs devrait apparaître clairement à tous les visiteurs du site, dès leur entrée dans l'Intranet, ce qui n'est pas le cas actuellement, ceci afin de favoriser la connaissance par tous des composantes très variées du Réseau.
- Les comptes-rendus de réunion publiés devraient toujours préciser s'il s'agit d'une version approuvée ou non ; toutes les modifications approuvées doivent systématiquement être incorporées dans les documents qualifiés de version approuvée.

- Les documents mentionnés comme annexés aux comptes-rendus devraient toujours être joints à ceux-ci.
- Il conviendrait de revenir à la pratique des rapports annuels sur les activités du Réseau, adoptée en 2007 et 2008 en application de la Convention.
- Ces rapports devraient être structurés compte tenu des missions du Réseau, dont l'éventail pourrait s'inspirer des missions ici identifiées, afin que l'on puisse plus facilement apprécier dans quelle mesure le Réseau accomplit effectivement ces missions.
- Les décisions adoptées par un organe collégial du Réseau devraient en principe donner lieu à de brèves informations de suivi, fournies dans le cadre des réunions postérieures.
- Les activités du Bureau pourraient être plus systématiquement portées à la connaissance du Comité directeur.
- La pratique de « réunions des directeurs », éventuellement couplées avec des réunions du Comité directeur, semble propre à intensifier très utilement la coordination entre les MSH et les échanges d'expériences entre directeurs. Leur statut doit cependant être nettement distingué de celui du Comité directeur.
- L'information concernant le Réseau destinée à la communauté scientifique en général et au grand public doit être étoffée. À côté du site web, la production de publications sur papier apparaît aussi indispensable. De telles publications devraient tirer systématiquement parti de la documentation produite au sein du Réseau, notamment le document *Les Maisons des sciences de l'Homme et leur Réseau*, produit par Serge Wolikow au terme de son mandat de président du Réseau, et les *Synthèses* produites par le Conseil scientifique.
- Des tableaux détaillés réunissant une information quantitative détaillée sur les MSH ont été produits en 2009 et présentés (mais non distribués) au Comité directeur de décembre 2009. Ces tableaux devraient être mis à la disposition, en tous cas, des membres du Comité directeur et du Conseil scientifique.
- La coordination des réunions-métier est une responsabilité dont le secrétaire général pourrait être déchargé, et qui pourrait être confiée à une autre personne, spécialement chargée de cette tâche au sein du Réseau.
- Les réunions métiers devraient plus systématiquement donner lieu à des comptes-rendus, lesquels devraient être portés à la connaissance des organes du GIS et publiés sur l'Intranet.
- Le Comité directeur pourrait définir plus précisément les attentes du Réseau envers les différentes réunions de métier, et reconnaître explicitement la contribution de celles-ci au Réseau.
- Le site internet devrait être revu en profondeur et mis à jour. En particulier, il serait souhaitable de s'orienter plus nettement vers un « site » du Réseau, plutôt que vers un « Portail » se limitant pour l'essentiel à ouvrir sur les sites des MSH. Cette révision devrait être confiée à un groupe de travail auquel participeraient, à côté des personnes responsables de la réalisation technique du site, des représentants des différentes instances du Réseau.

- Sa page d'accueil devrait être repensée comme véritable page d'accueil, indépendante d'un secteur information qui existerait par ailleurs.
- Concernant les MSH, il devrait contenir, outre les indications les concernant individuellement, une liste des équipements et infrastructures existants, organisée selon la nature de ceux-ci, et une liste des axes thématiques des maisons, présentée de manière à proposer une cartographie des lignes de recherche des MSH aussi immédiatement lisible que possible.
- Les différents types d'activités transversales inter-MSH devraient être mieux identifiés (dans ce sens précisément, le Conseil scientifique vient d'être invité par le Président du GIS, au moment où est conclu la présente synthèse, à préciser le concept d'axe thématique transversal)
- Le Réseau devrait se donner les moyens d'identifier un nombre limité d'axes thématiques transversaux, lesquels devraient n'avoir qu'une durée de vie de quelques années au plus, afin de garantir le renouvellement et l'actualisation de l'éventail de thèmes. Le Conseil scientifique pourrait se prononcer sur les thèmes retenus.
- Le renouvellement des membres du Conseil scientifique et le remplacement des membres démissionnaires devrait pouvoir s'opérer dans des délais plus brefs que ceux que l'on constate au cours de la période ici étudiée (2006-2010).
- Le Conseil scientifique devrait mettre dès que possible à jour l'information disponible sur le statut et les fonctions des correspondants du Conseil scientifique auprès des MSH (ce travail vient actuellement d'être relancé).
- La promotion de l'interdisciplinarité mériterait d'être plus explicitement reconnue comme une mission du Réseau, comme elle l'est pour ce qui concerne les MSH.

Au terme de cette liste des principales recommandations spécifiques, on notera d'abord que des efforts des acteurs du Réseau sont possibles et nécessaires, propres à renforcer significativement la consistance de ses activités. Mais on se doit de constater aussi que la faiblesse des moyens dévolus pourrait contraindre à n'accomplir qu'à minima les missions, puis à les réviser à la baisse. La faiblesse des moyens avait déjà été déplorée par le rapport de l'IGAENR en 2004. On ne peut que noter l'actualité renouvelée de ses préconisations telles qu'elles sont résumées dans l'annexe au présent document. Sauf à verser dans le mythe selon lequel les sciences humaines et sociales ne coûtent rien, la situation actuelle devrait motiver un effort rapide de consolidation.

Statut du document

Le présent document, élaboré en application de l'article 3.2. de la Convention instituant le GIS-Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme (ci-après : le Réseau), est destiné au Comité directeur du Réseau, à qui il appartient de décider de sa divulgation au sein du Réseau. Il pourra servir de base à des documents informatifs plus concis, à l'intention des partenaires du Réseau et du grand public. Quant à ces possibles prolongements, il faut cependant noter que les *Synthèse 2008* et *2009* n'ont encore été ni rendues officiellement accessibles aux acteurs du Réseau, ni utilisées dans la documentation produite par celui-ci.

Présentation

Un réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, pour quoi faire ?

Les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) sont des structures transversales rassemblant des compétences et des disciplines diverses autour d'équipements et de projets de recherche. Les MSH organisent depuis longtemps une part significative des recherches dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la société. D'une part, elles accueillent et organisent quasi intégralement les recherches dans les disciplines qui sont peu susceptibles d'être représentées dans les universités, telles que l'archéologie ou l'ethnologie, qui sont les domaines d'excellence d'UMR (unités mixtes de recherche) intégrant des MSH. D'autre part, elles rendent possibles et encouragent les projets pluridisciplinaires, à l'heure où les spécialisations se renforcent en dépit de l'ampleur des besoins sociaux qui demandent des études transversales. Par exemple l'étude de l'exclusion sociale et des politiques susceptibles de la combattre ne peut guère s'envisager qu'en faisant coopérer l'économie, le Droit, la sociologie et la psychologie, voire l'Histoire. Les MSH opèrent dans des cadres régionaux tout autant qu'aux niveaux national et international, et se spécialisent en élaborant des axes de développement et des stratégies de recrutement.

Il en résulte la nécessité d'une structure souple de coordination, suscitant et faisant émerger des initiatives décentralisées et transversales. Ce lieu d'échange, de validation et de prospective est logiquement constitué en réseau.

Le RNMSH a fonctionné autour de deux pôles entre 2006 et 2009 : le conseil des directeurs et le conseil scientifique. Le rapport présente ce qui a été fait en dépit de la faiblesse des moyens qui ont été alloués au Réseau, et du flou des missions qui lui ont été confiées. Clarifiant ces missions, identifiant les apports, mais aussi les limites voire les lacunes des actions entreprises, ce rapport d'auto-évaluation se clôt sur une série de recommandations.

I. Le suivi du Réseau en tant que tel ; pourquoi et comment

1) *Fondements et finalités*

La présente synthèse 2010, à la différence des deux précédentes, porte non sur les activités des MSH mais sur celles du Réseau qu'elles composent. La Convention qui institue le GIS-RNMSH, à son article 3.2., ne parle que d'une synthèse annuelle rédigée à partir des rapports d'évaluation rendus par les MSH, et n'envisage donc pas la tâche que le Conseil scientifique assume cette année. Cependant, la mission du Conseil scientifique concernant le Réseau lui-même est mentionnée dans la Charte du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme, adoptée le 5 juin 2000, dont l'article 9 est libellé comme suit :

« Le réseau des MSH est doté d'un conseil scientifique. Garant du label MSH, il veille à maintenir la cohérence du réseau, tout en assurant son ouverture. À ce titre, il évalue, au regard des obligations qu'elles ont souscrites en adhérant à la Charte, l'activité des MSH, *il évalue l'activité du réseau* et il se prononce sur les demandes nouvelles d'adhésion au réseau. » (souligné par les rédacteurs du présent rapport).

Cette mission lui a été rappelée par le Comité directeur qui, par message du 30 mai 2008, en réaction à la *Synthèse 2008*, demandait au Conseil scientifique notamment des « suggestions en vue (...) d'opérationnaliser les critères d'évaluation des MSH *et du GIS* » (souligné par les rédacteurs du présent rapport). Le Comité directeur a, par la suite, pris acte des dispositions prises par le Conseil scientifique en réponse à ce message, sous la forme d'une conclusion à sa *Synthèse 2009* (p. 37), par laquelle il se proposait de consacrer sa synthèse suivante au Réseau lui-même.

Un bilan des activités du Réseau lui-même est susceptible de permettre de mieux fonder la justification de l'existence du Réseau, dans la mesure où il devrait permettre de mettre en évidence ce que le Réseau, en tant que tel, offre aux MSH. La question de la plus value apportée par le Réseau se pose en effet, très naturellement et légitimement, dans ses rapports avec tous ses partenaires, et en première ligne avec les entités qui lui apportent leur soutien matériel et financier.

L'importance de ce travail de suivi des activités du Réseau lui-même s'est par ailleurs confirmée dans les échanges entre le Conseil scientifique du RNMSH et les responsables des SHS à l'AERES. Il y est apparu que le Réseau, en tant qu'opérateur scientifique d'une nature particulière, pourrait dans l'avenir être soumis à l'évaluation de l'AERES. Or une telle évaluation, en application des principes promus par cette agence, devrait prendre appui sur une auto-évaluation du Réseau. Une telle auto-évaluation gagnerait à s'inscrire dans une démarche plus compréhensive et réflexive de suivi.

Un précédent intéressant de cet exercice de suivi est l'évaluation du Réseau des MSH menée en 2004 par l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), dont on trouvera une analyse détaillée en annexe, et dont les conclusions mériteront d'être confrontées avec celles auxquelles nous aboutissons six ans plus tard.

2) *Critères*

Ni l'invitation du Comité directeur, ni la Charte du Réseau ne fournissent au Conseil scientifique les critères nécessaires à l'orientation du présent exercice de suivi. Ceux-ci ont donc donné lieu à une discussion préalable dans le cadre du Conseil scientifique (menée lors de ses réunions de mai 2009 à Lille et février 2010 à Paris). Cette discussion s'est basée sur les débats antérieurs du Comité directeur (notamment dans sa réunion de mai 2007), sur le travail mené parallèlement dans le cadre du Réseau français des Instituts d'études avancées, et sur l'expérience de l'application de la grille des « cinq i » au suivi des activités des MSH prises individuellement.

Cette discussion a pu tenir compte aussi de l'effort de définition plus précise des missions du Réseau engagé dès décembre 2008, dans la perspective notamment de la stratégie nationale de recherche et innovation, et aussi en vue de la procédure de renouvellement du conseil scientifique, effort associant le président du Réseau, le président du conseil scientifique, et des personnalités représentant les entités intervenant dans la constitution du Réseau, parmi lesquelles il convient de reconnaître un rôle déterminant à Philippe Casella (DGRI-MESR).

Cette première étape de travail a conduit le Conseil scientifique à identifier sept missions du Réseau :

- Prospective, orientation et coordination,
- Garantie du label, complétée d'une fonction d'expertise,
- Appui organisationnel, logistique et scientifique,
- Encouragement de la coopération inter-MSH,
- Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH,
- Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH,
- Internationalisation.

Comme on aura l'occasion de mieux l'analyser ci-dessous (III-1-D-a), ces missions correspondent, pour l'essentiel, aux priorités discutées en février 2006 dans le cadre du Comité directeur.

Telles sont les missions qui seront prises pour référence dans l'appréciation des différentes activités menées concrètement par le Réseau. Quant à celles-ci, ont été retenues pour le présent rapport : le fonctionnement des organes de gouvernance (II.1), les réunions métier (II.2), le site internet (II.3), et le travail sur les axes transversaux (II.4). Une section finale est consacrée au Conseil scientifique lui-même (II.5). Chaque domaine d'activité est en principe interrogé sous l'angle de sa contribution à chacune des sept missions identifiées, ceci dans l'idée que, même lorsqu'un domaine d'activité a vocation à réaliser plus particulièrement l'une des missions du Réseau, il est toujours possible, et probablement souhaitable, qu'il contribue aussi, dans une certaine mesure, à l'accomplissement des autres missions.

L'éventail des missions du Réseau qui vient d'être proposé appelle trois remarques :

- Il est ici question de « missions » du Réseau, notion différente donc de celle de « principes » (les « cinq i ») qui oriente par ailleurs le travail de suivi des MSH. Cette différence est importante et tient à l'autonomie des MSH dans le cadre du Réseau. Celui-ci n'a pas vocation à se prononcer sur le détail des politiques

scientifiques des différentes MSH, que celles-ci définissent en accord avec leurs établissements de rattachement. Le Réseau existe pour assurer que ces politiques tiennent compte d'un ensemble de principes d'ordre plus général destinés à garantir une recherche en SHS structurée et menée, dans ses cadres les plus divers, de manière créative et adéquate à son objet autant qu'à sa vocation d'information de l'action collective. S'agissant en revanche du Réseau lui-même, c'est bien au détail des décisions et mesures de fonctionnement qu'il faut aller, et la question qui est posée est bien celle de l'adéquation de ces mesures et décisions aux missions précises du Réseau (pour les possibles correspondances entre les missions du Réseau et les 5 « i » appliqués aux MSH, voir le Tableau I).

- Dans leur ensemble, les missions ici identifiées concernent au premier chef le Réseau lui-même et ses composantes. Il conviendrait cependant de déborder ce cadre. En effet, le Réseau ne comprend pas l'ensemble des unités de recherche en SHS opérant en France. Cela signifie que deux questions supplémentaires (énoncées ici dans une formulation proposée par Linda Hantrais) méritent aussi d'être posées, qui ne seront pas encore abordées encore dans le présent rapport :
 1. Quelle est la plus value du Réseau par rapport à la simple coexistence d'un ensemble de MSH sans réseau structuré ?
 2. Est-ce que le Réseau des MSH exerce une mission de structuration de la recherche en SHS et quel est notamment l'effet du Réseau sur la recherche de ceux en SHS qui n'en font pas partie ?
- Il ne saurait s'agir d'une énumération définitive. Des compléments ou encore des regroupements sont sans doute envisageables et devront être discutés. Il semblait cependant utile de tenter une première énumération de l'éventail des missions, pour donner des bases suffisamment précises à l'étude méthodique des activités du Réseau, et cette étude pourrait donner à son tour matière à une nouvelle discussion sur la pertinence de l'éventail ici retenu. Toute procédure à venir d'évaluation du Réseau, à la différence du présent exercice de suivi, devra être précédée de l'énonciation préalable, par le Comité directeur, des critères qui devront l'orienter. La présente discussion se conçoit comme une base de travail pour cette décision de politique du Réseau. D'ores et déjà, au terme de l'élaboration de la présente synthèse, deux missions apparaissent comme méritant d'être plus explicitement prises en compte dans ces prochaines années : le développement de l'interdisciplinarité, en appui aux efforts des MSH sur cette même ligne ; la promotion des SHS au-delà du Réseau.

Tableau 1: Correspondances entre les critères de suivi des MSH et ceux du Réseau

Missions du Réseau	Principes orientant les activités des MSH
Prospective, orientation et coordination	–
Garantie du label, fonction d'expertise	Identité scientifique
Appui organisationnel, logistique et scientifique	Interinstitutionnel
Encouragement de la coopération inter-MSH	Interinstitutionnel / Identité scientifique
Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH	Interinstitutionnel
Mise en valeur activités du Réseau et des MSH	Inscription socio-politique
Internationalisation	Internationalisation
Interdisciplinarité	Internationalisation
Promotion des SHS au-delà du Réseau	–

3) *Considérations de méthode*

Un tel rapport devrait idéalement pouvoir se baser à la fois sur des études de documents et sur l'audition des principaux acteurs du Réseau. Les circonstances rappelées au point suivant ont interdit d'aller au-delà de l'analyse de documents. Quant à celle-ci, elle exigeait la collecte d'un matériel abondant. Plutôt que de le requérir aux seules fins du présent exercice, le Conseil scientifique a demandé qu'il soit placé systématiquement sur l'Intranet du Réseau, afin que ce travail de suivi contribue aussi à la mise à jour et à l'alimentation de l'outil documentaire du Réseau en général. De fait, l'Intranet a été alimenté au cours de cette procédure (c'est en particulier le cas des comptes-rendus du Bureau). Mais on aurait évidemment pu espérer des apports plus considérables (notamment en ce qui concerne la documentation des réunions-métiers).

4) *Procédure d'élaboration du présent rapport*

Le présent document incorpore des contributions de Laurence Broze (les réunions métier), Marie Besse (le site internet), Alain Chauvot (les activités transversales des MSH) et Nicole Commerçon (le Conseil scientifique), Bernard Gazier (Présentation, Conclusion) et Linda Hantrais (l'impact du Réseau au-delà du Réseau ; le rapport de l'IGAENR).

Pierre Guibentif, président du Conseil scientifique jusqu'à la réunion de novembre 2010, s'est chargé de la production des autres éléments et la composition d'ensemble. Il remercie très vivement les collègues qui y ont ainsi contribué, considérant en particulier les conditions de calendrier très difficiles dans lesquelles ils sont intervenus. Pour des raisons de fonctionnement du GIS, il n'a en effet été possible d'engager le présent travail qu'à la mi-mai 2010, pour une première présentation début juin. La discussion de la version complète a dû être remise à l'automne 2010, alors que les deux précédentes synthèses avaient pu être approuvées au printemps. La dernière étape de préparation a ainsi coïncidé avec la période de préparation des réponses aux appels d'offre Equipex et Labex, ce qui rendait pratiquement impossible

un travail en collaboration avec les autres instances du Réseau et les MSH ; une collaboration qui aurait été par ailleurs hautement souhaitable, et dont on peut espérer qu'elle pourra s'engager à la suite de la discussion de cette synthèse par le Comité directeur.

II. Les activités du Réseau et leur contribution aux missions de celui-ci

1) Les activités des organes de gouvernance

A) Introduction

Une entité telle que le RNMSH existe par le fait qu'elle est dotée d'organes de gouvernance et que ces organes fonctionnent avec une certaine régularité. Ce fonctionnement est une des activités du RNMSH, encore que d'un type particulier : il consiste en effet souvent, non en des actions matérielles, mais en un travail de programmation d'actions réalisées par des personnes ou groupes extérieurs à ces organes.

Ce fonctionnement mérite d'être analysé dans le cadre de la présente étude des activités du Réseau à différents titres :

- D'abord, cette analyse permet de mieux comprendre les autres activités, en montrant les circonstances dans lesquelles elles ont été décidées, et parfois en fournissant des informations complémentaires sur leurs modalités de réalisation.
- Ensuite, dans le cas d'activités qui ont été décidées mais non – ou non encore – réalisées, elle complète l'information, selon les cas, sur les potentialités du Réseau (sa capacité de projet), ou sur les difficultés qui peuvent exister dans le passage de la décision à la réalisation.
- Il est permis d'admettre, enfin, que certains moments de fonctionnement des organes de gouvernance peuvent être considérés en eux-mêmes comme des activités du Réseau. Une telle consistance propre des activités des organes de gouvernance est particulièrement plausible dans le cadre d'un Réseau à vocation scientifique, l'activité scientifique étant analogue à l'activité de gouvernance organisationnelle au moins dans la mesure où il s'agit toujours d'une activité intellectuelle et de débat.

B) Champ et méthode d'analyse

La Convention instituant le GIS-RNMSH prévoit à son Titre II cinq organes :

- Le Comité directeur (art. 2),
- Le Président (art. 2.5),
- Le Bureau (art. 2.6),
- Le Conseil scientifique (art. 3),

– Le Secrétaire général (art. 4).

Les activités du Conseil scientifique, dans le cadre d'un rapport élaboré précisément par cet organe, méritent d'être analysées avec des précautions particulières de méthode, et ses conclusions n'ont pas la même portée que celles d'autres sections de la présente synthèse, puisqu'elles peuvent et doivent être directement prises en compte par ce même conseil dans la poursuite de son travail. C'est pourquoi nous réservons à cet organe une section spécifique (*infra* point 5). Cette séparation pourrait aussi se justifier par un concept limitatif de gouvernance, ne comprenant que les organes dont les décisions ont vocation à se traduire immédiatement dans des actions du Réseau.

Le présent document porte sur le travail du Comité directeur et du Bureau. Il ne considère ni les activités du Président, ni celles du Secrétaire général, ceci principalement pour des raisons de méthode : il n'existe pas de documents fournissant une vue d'ensemble sur ces activités. Or il a paru nécessaire, à tout le moins dans la présente synthèse, première du genre, de travailler sur des documents écrits. Quant au Président du GIS, le document divulgué par Serge Wolikow le 4 juin 2010 (*Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur Réseau – Territorialité et coopération*) vient fournir une précieuse base complémentaire d'analyse. Quant au Secrétariat général, Jean-François Ramon a présenté aux réunions du Comité directeur de printemps 2007 et printemps 2008 des rapports d'activité dont il est tenu compte plus généralement dans la présente synthèse. Ces documents informent cependant, et c'est là d'ailleurs leur vocation, sur les activités du Réseau en général et non tant sur celles de son Président et de son Secrétaire général, même s'il faut reconnaître qu'une part importante des activités du Réseau repose en fait sur les personnes assumant ces deux mandats.

On se base ici essentiellement sur les comptes-rendus des réunions du Comité directeur et du Bureau. Cette documentation ne rend évidemment compte que partiellement de la teneur de ces réunions, mais elle permet un inventaire des principaux points abordés et une première étude des modes de travail de ces deux organes (ce par quoi elle ne fait que correspondre à sa vocation organisationnelle et aux exigences légales). Dans le cas du Comité directeur, la lecture des comptes-rendus se fait compte tenu de la connaissance directe que le rédacteur de cette partie du rapport a du Comité directeur : en tant que président du Conseil scientifique, il a participé, depuis son entrée en fonction, à toutes des réunions en question, à l'exception de la première (21 octobre 2006).

Ces comptes-rendus, selon la politique d'information interne du Réseau qui s'est matérialisée ces dernières années avec le développement de son intranet, sont en principe accessibles dans le secteur « Comité directeur et Bureau » de l'intranet du site internet du Réseau. Cette politique, dont la mise en œuvre est encore partielle – on y revient ci-dessous – suggère deux remarques :

- On peut se demander si les comptes-rendus des organes de gouvernement ne devraient pas être accessibles dans l'« Espace commun » de l'Intranet ; la vocation des comptes-rendus des organes d'une entité collective qui s'inscrit dans une culture d'action collective démocratique est d'être connus de l'ensemble des membres de l'entité, et non seulement de ceux qui siègent dans ces organes, ceci étant une garantie de fonctionnement institutionnel régulier. Tout organe doit bien entendu garder la faculté de produire des documents à

circulation interne uniquement, pour lesquels il dispose de son secteur réservé sur l’Intranet. En d’autres termes, l’espace commun de l’Intranet devrait présenter des secteurs informant sur les activités des différents organes de gouvernance, soit directement en première page (pour une meilleure accessibilité, étant donné l’importance de cette information), soit à la rigueur dans la page « Le Réseau ».

- De tels secteurs de l’Intranet, permettant à chaque composante du Réseau de faire connaître ses activités à l’ensemble des autres intervenants au sein du Réseau devraient exister non seulement pour le Comité directeur et pour le Bureau, mais aussi pour le Président du GIS, le Secrétariat général, le Conseil scientifique, et pour les différents métiers organisés dans le cadre du Réseau.

Au cours de l’analyse de cette documentation, différentes failles formelles sont apparues :

- Une partie seulement des comptes-rendus en question est actuellement accessible sur l’Intranet du Réseau (tableaux 2 et 3 ; quatre comptes-rendus du Comité directeur sur onze ; treize sur seize comptes-rendus du Bureau) ;
- ceux qui s’y trouvent sont parfois dispersés (Comité directeur : voir les pages « Archives » et « Réunions du Comité directeur »), et présentés généralement dans le désordre (voir la page « Réunions bureau ») ;
- il n’apparaît pas clairement si le compte-rendu présenté est ou non la version approuvée ;
- lorsque des comptes-rendus ultérieurs font état de demandes de modifications, celles-ci se révèlent ne pas avoir été insérées dans le document disponible (voir notamment les CR du Comité directeur des 16 février et 27 octobre 2006).
- les annexes mentionnés dans les comptes-rendus ne sont pas joints à ceux-ci, ni dans les documents contenant les comptes-rendus, ni comme documents séparés.

Tableau 2 : Réunions du Comité directeur du RNMSH, depuis la création du GIS : documentation disponible sur l’Intranet du Réseau, secteur Comité directeur et Bureau (état au 1^{er} novembre 2010) :

2005	2006	2007	2008	2009	2010
	16 février (Paris, Maison Suger) – / CR			26 février (MSH Nantes) séminaire commun avec le CD) Docs. divers	
	11 mai (Paris, MESR) – / –	10 mai (MSHE Besançon) – / CR	29-30 mai (MISHA Strasbourg) OJ / – / autres docs	26 juin (MSH Tours) – / –	7 et 8 juin (MSHS Toulouse) – / –
17 octobre – / –	27 octobre (MSH Paris Nord) – / CR	4 décembre (MAE Nanterre) OJ / CR / autres docs.	8 décembre (FMSH Paris) – / –	14-15 décembre (FMSH Paris) – / –	22 et 23 novembre (MAE Nanterre)

Tableau 3 : Réunions du Bureau du RNMSH, depuis la création du GIS : documentation disponible sur l’Intranet du Réseau, secteur Comité directeur et Bureau (état au 1^{er} novembre 2010) :

2005	2006	2007	2008	2009	2010
	30 janvier (ment. 24-4) - / -	?	/	/	
	/	?	4 février OJ / CR	2 février OJ / CR	
	/	26 mars (ment. 4-7) - / -	/	9 mars OJ / CR	
	24 avril - / CR	/	25 avril OJ / CR	/	
	/	/		/	
	/	/		8 juin - / CR	
	/	4 juillet - / CR			15 juillet
		/			
	25 septembre OJ / CR	/	30 septembre - / CR	14 septembre - / CR	
		/	/	20 octobre - / CR	
	?	9 novembre - / CR		30 novembre OJ / CR	
	?	/	/		

En termes généraux, concernant les organes de gouvernance, on constate que le Comité directeur s’est réuni à un rythme régulier depuis la création du GIS. Il s’est effectivement appuyé sur les avis du Conseil scientifique et sur le travail de mise en œuvre mené par le Président et le Bureau. Le fonctionnement d’ensemble de ces organes a été favorisé notamment par une information toujours très complète par le Président sur son action, tant au Comité directeur qu’au Conseil scientifique ; mais aussi par la tenue, à différentes reprises, de réunions conjointes du Comité directeur et du Conseil scientifique.

C) Nature du matériel analysé

Des comptes-rendus, par définition, nous permettent de reconstituer des propos, des discours. Ces discours, cependant, peuvent avoir des statuts différents, et ces différences méritent d’être rappelées au moment où il nous faut poser la question suivante : en quoi l’analyse de ces discours nous informe-t-elle quant la manière que le Réseau a d’accomplir ses différentes missions ? On distinguera ici quatre types de discours :

a) Informations : Les débats rapportés par les comptes-rendus comportent des moments au cours desquels des informations sont portées à la connaissance des membres présents ; soit par l’un d’entre eux, soit par une personnalité invitée. Celles qui nous intéressent ici le plus immédiatement sont celles qui concernent les activités du Réseau lui-même. Le Réseau n’attend pas son Conseil scientifique pour se tenir lui-même au courant de ses différentes activités ; celles-ci sont rapportées d’abord, en tout cas en partie, aux organes de gouvernance. S’il doit se documenter aussi

directement sur ces activités, le Conseil scientifique doit aussi savoir comment celles-ci ont été perçues déjà par le Réseau lui-même.

Il convient ici d'isoler une catégorie particulière d'informations : celles qui portent spécifiquement sur la mise en œuvre des décisions de l'organe en question. Toute décision devrait faire l'objet d'un suivi mené par celui qui a pris la décision ou par une entité à laquelle ce suivi est délégué. Un travail d'analyse systématique devrait consister à examiner, pour chaque décision appelant des mesures concrètes, quelles informations sont rapportées à son propos dans les réunions suivant la prise de décision.

Par ailleurs, l'information contenue dans les comptes-rendus analysés porte, pour une part importante, sur les transformations en cours du paysage de la recherche en France, donc sur les conditions dans lesquelles le Réseau agit. Celle-ci peut nous aider à reconstituer les conditions dans lesquelles les missions du Réseau sont exercées, et, éventuellement, sur les facteurs qui ont favorisé ou gêné cet exercice.

b) Décisions: Le terme « décision » est ici entendu au sens limitatif de détermination d'une action concrète. On abordera séparément les « prises de position » (*infra*, lettre c). Les prises de décision constituent sans doute la part essentielle des délibérations des organes de gouvernance. En principe, il faudrait en faire un inventaire, et les classer selon leur pertinence par rapport aux différentes missions du Réseau ; puis, dans un deuxième temps, examiner comment elles ont été mises en œuvre, et comment cette mise en œuvre a été suivie (voir ci-dessus, lettre a). On se heurte ici, toutefois, à un sérieux problème de méthode : il n'est pas toujours facile d'identifier précisément les décisions. Certaines sont annoncées à l'ordre du jour et donnent lieu à un vote ; mais beaucoup sont le résultat d'ententes acquises tacitement au cours des débats, exigeant donc un travail délicat d'interprétation des comptes-rendus.

c) Prises de position : Il s'agit de délibérations par lesquelles un organe assume en tant que collectif un certain avis. Il peut s'agir d'avis sur des faits extérieurs au Réseau ou encore concernant ses propres composantes. Un cas de figure particulier est l'approbation d'une action ou d'un document s'inscrivant dans les activités du Réseau.

L'avis en question peut consister simplement en une appréciation qualitative (on approuve ; on salue ; ou au contraire : on rejette ; on déplore). Il peut aussi inclure un appel à une entité extérieure et non subordonnée à l'organe délibérant, dans le sens d'une action souhaitée (voir par exemple la motion du Comité directeur qui est à l'origine de la présente synthèse).

De telles prises de position peuvent nous concerner ici de deux manières différentes. Dans la mesure où elles appellent à des actions extérieures, celles-ci peuvent être plus ou moins favorables à la réalisation des missions du Réseau (il faudra apprécier à la fois cette pertinence, et la mesure dans laquelle la prise de position a eu un effet). Par ailleurs, des prises de position peuvent modifier l'image du Réseau et de certaines de ses activités. Ceci aux yeux de ses partenaires ou d'autres entités extérieures, ce qui concerne sa mission de « promotion institutionnelle ». Mais également au sein même du Réseau. Elles peuvent contribuer à la visibilité de telle ou telle réalisation au sein même du Réseau, ce qui peut renforcer les effets de cette réalisation.

d) Analyse : Dans le cadre d'une étude des activités d'une entité à vocation scientifique, il vaut sans doute la peine d'être attentif aux moments au cours desquels les membres d'un organe discutent de la manière d'interpréter un certain phénomène ou événement. De tels moments, il est vrai, ne sont pas toujours enregistrés dans des comptes-rendus de nature administrative. On en trouve cependant dans le matériel étudié. Voir par exemple la discussion sur les « briques de base de la recherche », lors que la réunion du Comité directeur de juin 2009.

À partir de ces quatre éléments, on pourrait envisager la construction de la grille suivante :

- Inventaire des décisions, étant examiné à la suite de chacune, successivement, l'information rapportée plus tard sur leur mise en œuvre, et enfin les éventuelles prises de position, ou nouvelles décisions prises après analyse de la mise en œuvre ;
- Inventaire des prises de position (non liées à des décisions antérieures), en examinant ensuite, ici encore, si des informations sont revenues après la prise de position ;
- Inventaire des temps d'analyse sans lien immédiat ou exclusif avec une décision ou une prise de position à adopter.

Dans tous ces cas, il s'agirait par ailleurs d'apprécier quelle mission du Réseau est plus directement concernée par la décision. L'analyse qui suit a été menée selon cette logique, toutefois sans qu'il ait été possible, pour ce premier exercice, de produire des tableaux rendant compte d'inventaires détaillés, appuyés sur des citations textuelles du matériel.

D) Analyse de la documentation recueillie

Il s'agit ici de proposer une caractérisation de l'information recueillie sous l'angle des différentes missions.

a) Prospective, orientation, coordination : On peut ici distinguer deux niveaux. Les organes de gouvernance doivent coordonner l'activité du Réseau lui-même (i) ; ils ont un rôle à jouer dans la coordination de ce qui se fait au niveau des MSH (ii). La prospective est une fonction en cours de développement, le Comité directeur ayant invité le Conseil scientifique à engager une réflexion à ce sujet. Elle ne sera plus abordée ci-dessous.

(i) Au niveau du Réseau, il s'agit d'organiser les moyens d'une action qui est de la responsabilité du Réseau lui-même, d'assurer le bon fonctionnement de ses organes, et de donner suite aux délibérations de ceux-ci. Matériellement, cela consiste aussi à identifier explicitement ses possibles missions, et à attribuer plus précisément la responsabilité de ces missions à certaines instances en particulier ; ou encore, inversement, ou à définir plus précisément les attributions de certaines instances au regard de ces missions.

Quant au fonctionnement des organes, la documentation étudiée appelle trois commentaires :

- La procédure de renouvellement du Bureau prévue par la Convention ne semble pas avoir pu être appliquée de manière rigoureuse. Mais cela n'a pas empêché le bureau de fonctionner de manière régulière.
- On ne saurait manquer de relever le caractère imprévu du départ de Jean-François Ramon, Secrétaire général depuis la création du GIS, avec fonctions de Délégué général par décision du Comité directeur de mai 2008, et les conséquences de ce départ sur le fonctionnement du GIS.
- Alors que la constitution du Conseil scientifique avait pu se faire, en 2006, à temps pour que cet organe puisse déjà se réunir dans la première année d'existence du GIS, son renouvellement n'a pu être décidé par le Comité directeur à temps pour assurer le maintien du rythme de réunion de cet organe, qui n'a pu se réunir qu'une fois en 2009, et qui n'a pu entreprendre que tardivement la rédaction du présent rapport.

Quant à l'identification des missions du Réseau, c'est un type de travail qui a été mené successivement dans le cadre du Comité directeur et du Bureau. Dans la réunion du 16 février 2006 du Comité directeur, réunion fondatrice puisque c'est à ce moment là qu'est signée la convention instituant le GIS, des « notes de travail » (non disponibles) sont discutées, conduisant à l'approbation du « programme de travail » du Réseau. Les notes en question portent sur les thèmes suivants :

- politique générale;
- identification des collaborations entre scientifiques possibles entre MSH;
- action internationale ;
- questions de l'édition ;
- politique de communication.

Ces points correspondent dans une large mesure aux missions retenues pour l'élaboration du présent rapport. N'y figurent pas la garantie du label et la fonction d'étude, réservées tacitement – est-il ici permis de présumer – au Conseil scientifique, et l'appui organisationnel et logistique (peut-être en partie parce que les Réunions métier n'avaient pas encore l'importance qu'elles ont prise depuis).

Les missions du Réseau sont à nouveau explicitées lorsque le bureau se réorganise en avril 2008, par une définition plus précise des délégations confiées à chacun de ses membres. Les domaines de délégation sont les suivants :

- questions européennes ;
- plates-formes technologiques ;
- valorisation / publications
- structuration du Réseau autour de grands axes transversaux.

Si l'on compare cette distribution avec les points identifiés en 2006, on constate que la politique générale n'apparaît pas, logiquement, puisqu'elle revient au président du GIS et n'a pas à être déléguée. La question des axes transversaux se maintient le plus nettement. L'aspect européen de l'internationalisation apparaît maintenant prioritaire. La question de l'appui organisationnel et matériel du Réseau aux MSH apparaît plus clairement. La question de l'édition apparaît désormais associée à la valorisation, ce par quoi l'éventail se rapproche de celui ici retenu.

Si des missions ont été identifiées par les organes de gouvernance, comment celui-ci en programme-t-il la mise en œuvre et comment en assure-t-il le suivi ? L'outil principal devrait être le « programme » et le « rapport annuel », tous deux prévus par la Convention. De tels documents ont été adoptés aux printemps 2007 et 2008 (mais non en 2009), en adoptant chaque fois une structure un peu différente. En juin 2010, le président sortant a présenté le document de travail *Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur Réseau – Territorialité et Compétence*, qui peut être considéré, par certains de ses éléments, comme correspondant à un rapport d'activité sur l'ensemble de son mandat de quatre ans. La structure est ici naturellement très différente de celle des documents précédents. On peut donc noter que les principaux documents rendant compte des activités du Réseau ne révèlent pas une structure stable d'appréciation de ses activités. Le suivi du travail du Réseau sous l'angle de ses différentes missions pourrait aussi être assuré par l'inclusion systématique de points concernant chaque mission dans les ordres du jour des réunions du Comité directeur. Ce n'est pas le cas, mais il est vrai que ces missions y sont souvent débattues.

Lors de la réunion du Bureau d'avril 2008, la question du contenu de la charge de Secrétaire général est discutée, question qui cependant n'est pas reprise ailleurs alors que la convention est, sur ce point, très sommaire.

Dans le cadre de la présente analyse du Comité directeur et du Bureau, on notera que la coordination entre les deux organes pourrait éventuellement être renforcée. Certes, le Bureau prépare les réunions du Comité directeur, et celui-ci procède à l'élection des membres du Bureau, mais on pourrait concevoir une information plus suivie du Comité directeur quant aux activités du Bureau.

(ii) Dans le cadre du Réseau, chaque MSH est une entité autonome, dépendant en premier lieu de ses entités de rattachement. Le Réseau n'a donc pas à exercer une coordination, au sens fort du terme, à ce niveau-là. Deux formes d'intervention dûment identifiées se rapprochent d'une coordination, sans aller aussi loin :

- le suivi de la mise en œuvre des cinq « i », lesquels ont vocation à assurer une certaine parenté entre les modes de fonctionnement des différentes MSH ; ce qui renvoie à la mission de garantie du label (*infra*, b) ;
- l'encouragement de la mise en place soit d'outils communs (*infra*, c), soit d'axes thématiques transversaux (*infra*, d, mais surtout *infra*, chiffre 3)

Par ailleurs, il est sans doute permis de considérer que les réunions du Comité directeur – qui ont lieu, d'une fois à l'autre, dans différentes MSH – sont l'occasion de renforcer les liens entre directeurs de MSH et la connaissance mutuelle entre les Maisons. Ce qui devrait être propre à favoriser la coordination, au sens le plus large du terme, entre MSH. Quant aux débats formels du Comité directeur, tels qu'ils ressortent des comptes-rendus, on doit cependant constater que les relations entre les MSH n'y sont que peu abordées. Cela tient sans doute en partie au fait que le Comité directeur, de par la Convention, réunit non seulement les directeurs, mais aussi les représentants des entités intervenant dans la constitution du GIS : le Ministère ; les Universités, par la CPU ; le CNRS. Ses réunions sont donc, pour une part importante, consacrées à des débats concernant la place et le rôle du Réseau, débats menés principalement entre directeurs, d'un côté, et représentants des tutelles, de l'autre. Débats qui ont particulièrement absorbé les organes du Réseau au cours des deux dernières années. Les conditions à la fois conjoncturelles et organisationnelles n'ont donc pas été favorables à des débats entre directeurs.

Peut-être révélateur du fait qu'une instance de concertation entre les directeurs est perçue comme souhaitable, l'usage, à différentes reprises (entre autre dans l'ordre du jour de la réunion du Comité directeur de juin 2009, de la désignation, pour le Comité directeur, de « Comité des directeurs »).

Une pratique de réunion entre directeurs a été amorcée lors de la réunion du Comité directeur de décembre 2009 (première demi-journée qualifiée de « séance de travail entre directeurs »). Elle mériterait d'être prolongée ; ses modalités devraient cependant être mieux précisées. D'une part, les comptes-rendus des réunions du Comité directeur ne sauraient bien entendu être approuvés dans ce cadre, ce qui s'est pourtant fait à cette occasion. D'autre part, le statut du président du Conseil scientifique devrait alors être lui aussi précisé. S'agissant de réunion à vocation de coordination interne du Réseau, il serait utile qu'il puisse être présent.

b) Garantie du label / Fonction d'expertise : Cette mission revient au premier chef au conseil scientifique. Le rôle du Comité directeur est cependant aussi important. Il est préférable de séparer ici la discussion de ces deux fonctions, même si elles sont liées.

(i) Nous entendons ici par garantie du label, d'une part, les procédures d'attribution et éventuellement de retrait du label MSH, et, d'autre part, le suivi des activités des MSH sous l'angle des cinq « i », suivi destiné à la fois à favoriser une amélioration du travail des MSH en tant qu'entités de recherche en SHS, et, le cas échéant, de faire apparaître les indices d'une prise en compte insuffisante, selon les endroits, de certains des cinq « i ». Le rôle des instances de gouvernance ici est, d'une part, de faciliter le travail d'analyse requis pour l'élaboration des rapports sur les candidatures, ou des synthèses annuelles d'ensemble ; d'autre part, de donner suite à ces documents.

En ce qui concerne l'appui au travail nécessaire à l'établissement des rapports, les comptes-rendus analysés révèlent que la question figure à l'agenda des organes de gouvernance ; ils confirment aussi le fait que l'information n'a pas toujours été transmise dans les délais souhaitables.

Quant aux suites à donner, les avis du Conseil scientifique concernant de nécessaires compléments d'informations dans les cas de candidature sont traités avec soin, et donnent lieu à des démarches auprès des porteurs de projet.

De par la Convention, la garantie du label comprend également la mesure de retrait de celui-ci (exclusion du Réseau). Un tel retrait a récemment été prononcé dans le cas de la MSH de Nice, au terme d'une procédure engagée en décembre 2009 par une motion du Comité directeur adressée au Conseil scientifique, et qui, sur la base de la motion adoptée en février 2010 par ce Conseil, a conduit à la première décision de retrait du label (au Comité directeur de juin 2010), précédent crucial pour le fonctionnement à venir du Réseau. L'expérience de cette procédure a mis en évidence, en particulier, l'importance de l'observation scrupuleuse des articles 3.2. et 10.3 de la Convention instituant le GIS.

(ii) En ce qui concerne la fonction d'expertise, donc de production de connaissance sur les MSH, leur Réseau et leur environnement, un temps fort de l'action du Comité directeur a sans doute été l'organisation de la rencontre conjointe avec le Conseil scientifique, en février 2009 à Nantes. Cette réunion n'a cependant eu aucune suite et n'a, en particulier, donné lieu à aucun document écrit, hormis les éléments remis sur

le moment par des membres du Conseil scientifique. Les synthèses annuelles, par ailleurs, conçues comme une base de travail pour la réflexion du Réseau sur ses activités et celles des MSH n'ont été discutées que très brièvement, et n'ont pas été divulguées, ni utilisées dans le cadre de documents produits pour analyser le Réseau à des fins internes, ou pour le présenter à l'extérieur.

Un travail important d'analyse d'ensemble des MSH composant le Réseau a été par mené au cours de l'année 2009 par la Secrétaire générale, Carine Klein, sous l'orientation du Bureau, et présenté sous forme de tableaux au Comité directeur en décembre 2009. Cette documentation (non disponible sur l'Intranet), malgré une demande expresse, n'a cependant pas encore été communiquée au Conseil scientifique, qui assume de par la convention des responsabilités en cette matière d'analyse des composantes du Réseau. Le problème de sa divulgation est d'ailleurs évoqué au Bureau (8 juin 2009).

Enfin, on ne saurait ici omettre de mentionner le rôle que le Comité directeur joue comme instance de réflexivité du Réseau et comme instance de débat sur le thème de la recherche en SHS (voir notamment les réunions de Besançon, mai 2007, sur la question des missions du Réseau ; ou encore de Tours, juin 2009, sur la question des « briques » de l'organisation de la recherche). Un problème ici réside dans les moyens de rentabiliser cette réflexion. Les comptes-rendus des réunions ne la reflète que très imparfaitement. Une publication du type de l'ouvrage *Avenir de la recherche*, incluant des contributions de membres du Comité directeur, pourrait fournir un cadre approprié.

c) Appui organisationnel, logistique et scientifique : Un thème abordé souvent dans les réunions du Comité directeur et du Bureau est celui des réunions métiers (secrétaires généraux, chargés de communication, informaticiens, documentalistes). Pour l'essentiel, les deux organes, après les décisions de principe initiales (CD 16-02-2006 : « nécessité de relancer les 'réunions métiers' »), sont informés de ces réunions, dont l'organisation semble être surtout du ressort du Secrétariat général. Cette information n'est cependant pas systématique et ne permet pas, par exemple, de reconstituer précisément quelles réunions ont eu lieu, quand, et avec quels thèmes principaux de travail. On peut s'en étonner, surtout lorsque l'on constate l'importance qui leur est par ailleurs volontiers accordée (CD mai 2007: « témoignage d'une réelle dynamique de terrain du Réseau »). L'idée d'organiser une réunion des secrétaires généraux coordonnée avec une réunion du Comité directeur est avancée, mais ne s'est pas concrétisée.

Un autre thème qu'il paraît légitime d'aborder dans ce cadre est celui des plateformes technologiques. Il apparaît plus rarement. Il est vrai que le projet Adonis est abordé régulièrement. Cependant, outre le fait que les documents analysés ne rendent pas compte des suites qu'a eu l'appel à projet 2009-2010 (mentionné au Bureau de février 2009), sa discussion ne semble pas avoir contribué à structurer une ligne de travail des deux organes quant aux infrastructures partagées entre les MSH, mise à part une décision du Bureau, déjà signalée, déléguant cette ligne de travail à un de ses membres.

Toujours dans le domaine de la mutualisation des moyens de travail, signalons le suivi par le Bureau de l'assistance du Réseau au montage d'un contrat de licence ESRI partagé entre plusieurs MSH (réunions du Bureau des 9 février et 16 novembre 2009). On y constate la difficulté de telles opérations de mutualisation.

Au plan de l'appui proprement scientifique du Réseau aux MSH, on pourrait concevoir l'organisation par le Réseau lui-même, d'initiatives scientifiques, ou l'encouragement des MSH à participer à de telles initiatives. Un tel type d'action se justifie surtout dans les domaines plus directement liés à la mise en œuvre des 5 « i », en particulier l'interdisciplinarité et l'internationalisation. Ainsi un projet d'implication du Réseau dans une initiative internationale de formation à la recherche comparative, récemment examiné par le Conseil scientifique, mériterait de donner lieu à des mesures concrètes à décider par le Comité directeur et par le Bureau.

d) Encouragement à la coopération inter-MSH : C'est là probablement la mission qui absorbe le plus les deux organes ici étudiés. L'identification d'axes transversaux est une priorité évoquée à différentes reprises.

Par ailleurs, des projets plus spécifiques sont engagés avec la vocation d'associer plusieurs MSH, ou des chercheurs liés à plusieurs MSH : « santé et société », « industries culturelles », « SHS et société », « cognition », « Études littéraires et épistémologie », « Montagne, Risque », « Les études de genre dans le RNMSH ». La réalisation de telles initiatives se heurte cependant à divers problèmes, dont il est notamment question au Bureau (disponibilité des personnes responsables, etc.).

Rappelons aussi que les demandes de précision adressées au nom du Comité directeur aux porteurs de projets soumis en vue de l'obtention du label MSH concernent, dans les deux cas discuté au cours de la période étudiée, l'établissement de rapports avec des MSH ayant déjà engagé une activité dans un des domaines traités par la MSH en projet.

Une initiative qui mobilise les efforts du Bureau et de plusieurs membres du Comité directeur sur une longue durée est le projet « Construction sociale des territoires », monté, dans un premier temps, dans le cadre de l'appel à candidatures de RTRA, dans un deuxième temps, dans le cadre d'un appel d'offre européen. Un financement pour ce projet n'a cependant pas encore pu être trouvé.

Une demande de PPF est enfin montée en 2008, précisément pour financer des activités transversales. Ses suites seront analysées ci-dessous (section 4-A).

Le Comité directeur aborde aussi les modalités de formalisation de tels projets inter-MSH, en envisageant la figure de la « MSH Pilote », permettant de préciser à quel titre chaque MSH s'engage dans un projet transversal, et de reconnaître, au sein du Réseau, l'investissement fourni par les MSH qui prennent l'initiative de tels projets.

Il existe ici un contraste entre le souci manifesté par les deux instances pour cette mission du Réseau (significativement, c'est le point abordé par la Synthèse du Conseil scientifique de 2008 qui a le plus attiré l'attention), et la modestie des résultats constatés par les mêmes instances. Celle-ci tient sans doute à la difficulté de trouver des moyens financiers supplémentaires. L'engagement des instances du Réseau dans le sens d'obtenir de tels moyens est réel. On peut se demander si elles auraient pu prendre d'autres mesures. Peut-être serait-il concevable de donner plus de visibilité interne et d'homogénéité à la liste des axes actuellement reconnus. Le mode de discussion de ceux-ci dans les réunions des instances ici considérées, la terminologie employée, et, sur cette base, les modes d'identification des initiatives en question pourraient peut-être encore être mieux structurés et clarifiés. En particulier, le projet de produire une « géographie thématique » du Réseau (CD, 4-12-2007), qui contribuerait puissamment à cette structuration et clarification, sans entraîner

nécessairement des coûts très considérables, n'a jamais été érigé en ligne de travail à poursuivre de manière déterminée.

e) *Promotion institutionnelle* : Le Comité directeur y contribue par sa propre composition, puisque les tutelles y sont représentées ; il est par ailleurs l'instance où peut se décider une stratégie de développement des relations avec d'autres acteurs, en particulier les acteurs intervenant dans la recherche en France. Les autres organes de gouvernance, en particulier le président du GIS, ont vocation à préciser cette stratégie et à la mettre en œuvre. L'attribution formelle au Secrétaire général, à un moment donné, des fonctions de Délégué général, a révélé l'importance que celui-ci a pu prendre dans ce domaine.

Dans la mise en œuvre de cette mission du Réseau, une constante est l'effort d'adaptation à la restructuration du paysage de la recherche française, avec des démarches visant à établir des relations institutionnelles avec les deux entités plus récemment créées : l'ANR et l'AERES. Par ailleurs, deux étapes peuvent être clairement distinguées. Dans une première étape, jusqu'à l'été 2008, il s'est agi en priorité, d'un côté, de préciser les rapports entre le Réseau et les universités, ce qui a impliqué plusieurs démarches auprès de la CPU ; d'un autre, de définir avec le CNRS une formule institutionnelle appropriée aux caractéristiques des MSH (ce qui a conduit à recourir au statut d'USR – unité de service et de recherche). Dans une deuxième étape, conditionnée en particulier par le processus de restructuration du CNRS et par la mise en route du processus national de réflexion, d'abord sur la recherche et l'innovation, puis sur le développement des humanités et sciences sociales, il s'est agi simultanément de mieux prendre connaissance des nouvelles attentes des partenaires du Réseau, et de reformuler les concepts fondateurs du Réseau en vue de son adaptation au nouveau contexte.

Il n'est pas possible ici d'apprécier les effets de ce que les organes du Réseau ont entrepris en ces matières, et l'on peut se demander si le Conseil scientifique est en mesure de faire une telle appréciation. Constatons cependant que ces thèmes institutionnels ont absorbé une part considérable des ressources de temps et d'attention des instances du Réseau, ce qui a sans doute eu des conséquences sérieuses sur le traitement, par celles-ci, de l'ensemble des autres missions.

f) *Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH* : On observe sur cette mission une évolution assez nette, sans doute directement liée en partie à la conjoncture évoquée à la fin du point précédent. Des mesures claires et pertinentes sont décidées dans les premiers temps d'existence du GIS et connaissent une première phase de mise en œuvre effective : élaboration d'une charte graphique et montage d'un nouveau site internet ; participation du Réseau aux « Fêtes de la Science » et aux « Villages des sciences » entre 2006 et 2007 (voir notamment les rapports d'activités présentés en 2007 et 2008). Par la suite, les potentialités du site sont souvent évoquées, mais l'exploitation efficace de cet outil ne fait plus l'objet d'un examen d'ensemble, et son utilité actuelle n'est jamais appréciée (on l'abordera dans le présent rapport, *infra* point 2).

g) *Internationalisation* : Le souci d'un renforcement de l'orientation internationale du Réseau s'exprime à différentes reprises, et donne lieu à l'identification d'une mission spécifique dans son programme de travail arrêté en 2006 (*supra*, lettre a). On

reconnaît l'importance qu'il y aurait à relier des stratégies d'internationalisation au développement d'axes transversaux de recherche. Telle a été en particulier la logique du montage du projet européen « La construction sociale des territoires ». Il s'est également manifesté lors de la procédure de renouvellement du Conseil scientifique, dont les membres étrangers sont perçus comme jouant un rôle important dans l'articulation entre le Réseau et les milieux de la recherche en SHS hors de France. Enfin, la création d'un « réseau de correspondants privilégiés » avec les différentes régions du monde est « envisagée » à la réunion du Comité directeur du 27 octobre 2006, mais ce projet n'est pas rediscuté par la suite.

Dans toute stratégie en cette matière, cependant, il conviendrait de tenir compte de l'originalité des dispositifs MSH et RNMSH par rapport à l'organisation des SHS dans d'autres pays. Cette originalité avait été soulignée dans les interventions de plusieurs membres du Conseil scientifique à la rencontre de Nantes (février 2009). Pour autant que les comptes-rendus permettent de l'apprécier, elle n'est cependant pas considérée dans l'évaluation de la situation du Réseau et dans la préparation de décisions – d'ailleurs rares – concernant plus particulièrement son internationalisation.

On notera au passage que la recommandation communiquée par le Conseil scientifique au Comité directeur, selon laquelle le Réseau devrait envisager son adhésion à la *Social Research Association*, n'a pas été débattue par le Comité directeur (document pourtant inclus dans le dossier de séance de la réunion du Comité directeur de décembre 2009).

E) Appréciation d'ensemble et recommandations

Soulignons d'abord la difficulté de l'exercice. L'analyse des documents recueillis a conduit à repérer quantité de moments très constructifs de débat et la formation de nombre d'initiatives très prometteuses, dont il est très difficile de faire un inventaire méthodique, alors même que ces éléments mériteraient tout particulièrement d'être mis en évidence. Plusieurs questions ont surgi, qui ont été signalées au fur et à mesure. On n'y reviendra pas dans l'immédiat ; deux problèmes, en revanche, méritent une mention particulière :

- La profondeur des transformations qui ont eu lieu dans l'environnement du Réseau a considérablement conditionné son fonctionnement. Et ce, en particulier, au détriment du travail sur les initiatives propres du Réseau lui-même, ou, dans son cadre, de groupes de MSH, et donc, plus particulièrement, au détriment de la composante proprement scientifique du travail des instances de gouvernance du Réseau.
- Dans le travail sur ces initiatives, les organes dont on a ici étudié le fonctionnement pourraient avoir donné plus de netteté et de visibilité autant à leurs décisions qu'aux appréciations faites postérieurement sur les actions entreprises en application de ces décisions. En particulier, un ensemble d'initiatives engagées concrètement (réunions métiers, rencontres donnant consistance au travail sur un acte transversal, etc.) auraient mérité d'être mieux rendues visibles à travers le suivi qu'en ont fait les deux instances dont les travaux ont ici été analysés. Et auraient mérité des manifestations plus claires de reconnaissance, notamment en tirant mieux parti du site internet du Réseau, en

particulier de l'espace commun de l'intranet. Une vocation du Réseau, s'il veut s'affirmer comme opérateur scientifique *sui generis*, est précisément de rendre le travail scientifique des uns, ou des outils utiles au travail scientifique élaborés par les uns, plus visibles et donc mieux susceptibles d'être exploités par les autres. On devrait mieux prendre la mesure de l'importance de cette vocation.

D'une manière plus générale, il pourrait être utile d'enregistrer plus méthodiquement les décisions prises, et d'en assurer un suivi plus systématique. On a vu qu'à différentes reprises des formules de travail ou des initiatives très créatives sont envisagées, sans qu'il soit ensuite possible d'apprécier, du moins à la lecture des comptes-rendus, dans quelle mesure elles ont pu être concrétisées.

2) *Les réunions métiers*

On retrouve au sein des MSH des personnels ayant des fonctions proches, pouvant être organisées selon cinq grands secteurs : la communication, la valorisation, la documentation, l'informatique, l'administration et la gestion du personnel. Certaines MSH ne présentent pas toutes ces fonctions (comme la documentation) ; d'autres en présentent davantage. Certaines fonctions recouvrent parfois des réalités quelque peu différentes (comme la valorisation), et les relations institutionnelles entre ces personnels et les directions des MSH sont variables (c'est vrai en particulier pour la documentation).

Rapidement est venue au sein du Réseau l'idée de travailler ensemble, de mutualiser les expériences et les compétences. Cette pratique était établie pour les directeurs de MSH ; il s'agissait de l'étendre aux personnels administratifs et techniques afin de renforcer l'appui logistique et organisationnel des opérations des maisons et du Réseau.

Des réunions métiers sont organisées selon un rythme très variable. La périodicité varie selon les métiers. L'organisation et l'animation de ces réunions revient au secrétaire général du Réseau.

Un moment important fut la création du site www.msh-reseau.fr qui a abouti à la mise en place d'un groupe métier « chargés de communication ». Ce groupe, piloté par le secrétaire général du Réseau alors récemment nommé, s'est structuré et pérennisé.

Un espace de travail collaboratif a été imaginé au sein de ce site. L'Intranet du Réseau inclut des espaces dédiés à chacun des 5 métiers. Chaque espace est protégé par un mot de passe spécifique. La matière de cet espace collaboratif est actuellement assez pauvre. Les mises à jour sont rares, les contenus souvent anciens. Chaque secteur inclut une liste des personnels des MSH relevant du métier concerné, dont la dernière mise à jour remonte à juillet 2008.

- Le secteur « chargés de communication » comporte les ordres du jour de 2 réunions (juin 2008, décembre 2009) ; pas de comptes rendus ; quelques autres documents.
- Le secteur « chargés de valorisation » contient le compte rendu d'une réunion de mars 2008 et quelques autres documents, dont un questionnaire sur la valorisation dans les MSH, daté d'avril 2008, dont les résultats ne sont pas disponibles.

- Le secteur « informaticiens » comporte l'ordre du jour d'une réunion d'octobre 2007 et le compte rendu d'une réunion de mai 2008.
- Le secteur « documentalistes » contient l'ordre du jour et le compte rendu d'une réunion d'octobre 2007 ainsi que l'ordre du jour d'une réunion plus récente de janvier 2010.
- Enfin, l'espace « secrétaires généraux » comporte les ordres du jour et les comptes rendus de 3 réunions (mai 2004, mars et novembre 2007), l'ordre du jour d'une réunion de janvier 2010 ainsi que deux programmes de sessions de formation (juin et septembre 2008).

Ces documents ne permettent pas vraiment de faire un bilan concret de l'activité des groupes. Il conviendrait d'ailleurs, dans l'avenir, que soient produits et dûment publiés sur l'intranet des comptes-rendus suffisamment informatifs de toutes les réunions métiers. Et pourtant, on ne peut que souligner l'intérêt que rencontrent ces réunions auprès des personnes concernées. En dehors des réunions, des contacts informels peuvent être riches et plus nombreux que ne le laisse penser le contenu de l'Intranet. Des réseaux professionnels se sont formés. Ceci concerne surtout le groupe des chargés de communication qui, plus que d'autres sans doute, sont amenés à échanger des informations.

Il faudrait néanmoins rendre les groupes métiers plus vivants et réguliers. La responsabilité du secrétaire général du Réseau dans l'organisation et l'animation des groupes métiers est trop lourde. On pourrait lui associer un co-responsable, un animateur (ou un petit groupe) qui assurerait un travail plus régulier, plus spécialisé et qui se chargerait en particulier de la mise à jour de l'espace Intranet.

De nombreuses réunions métiers sont consacrées à des actions de formation. Pour celles-ci, il faudrait éviter les redondances avec d'autres structures. Par exemple, pour la valorisation de la recherche, on assiste à l'intégration des SHS dans la plupart des structures régionales de valorisation. Des formations nombreuses et riches sont proposées et aisément accessibles aux personnels des maisons. Il faut cerner pour chaque groupe métier les besoins de mutualisations et de formations qui sont spécifiques aux MSH et non couvertes par d'autres structures. De façon générale, les structures de valorisation sont nombreuses et éparpillées, ce qui a déjà été relevé par des rapports de l'inspection générale de l'administration.

Ceci concerne aussi le groupe métier des secrétaires généraux. Ces derniers ont des besoins qui dépassent largement le cadre des maisons, voire même des SHS. Un réseau national LabAdmin des administrateurs de laboratoires de recherche est en cours d'élaboration au sein du CNRS. Plusieurs secrétaires généraux de MSH s'y sont impliqués. Ce réseau a pour but d'aider les responsables de laboratoires dans toutes les disciplines à faire face aux besoins générés par les tutelles multiples (universités, organismes, ...), par les financeurs (ANR, CPER, ...) et par les nouvelles structures nées des dernières réformes (PRES, campus, ...). La vocation de ce réseau est « de mutualiser les compétences et savoir-faire, de contribuer à l'harmonisation des procédures de gestion administrative et financière et de gestion des ressources humaines, [...] et d'être force de proposition auprès des tutelles en amont des décisions. ». On retrouve là une bonne part des objectifs du groupe métier des secrétaires généraux. Ceci ne signifie pas que ce groupe est inutile, bien au contraire. Sans doute devrait-il concentrer son activité sur ce qui est spécifique aux maisons. Un

exemple : le domaine des rapports entre secrétaires généraux des MSH et les directions de la recherche des universités.

Il faudrait enfin réfléchir à une implication des groupes métiers dans des missions qui ne servent pas seulement les maisons, mais aussi le Réseau. Pour avoir une existence réelle, concrète, le Réseau ne doit pas dépendre uniquement de l'action conjointe des directeurs et des chercheurs des maisons, mais aussi de celle de ses personnels administratifs et techniques. A ce sujet, on peut souligner que le Réseau formule rarement des demandes précises aux groupes de travail. La multiplication de projets scientifiques transversaux permettrait sans doute de mieux cerner les tâches à affecter prioritairement aux groupes métiers. Et des attentes plus précises du Réseau à l'égard des groupes métiers – et une reconnaissance claire de leur contribution au Réseau – préserveraient ceux-ci du risque d'un fonctionnement en circuit fermé, déconnecté des autres activités du Réseau.

3) *Le site internet*

Le “portail internet” ou “site web du Réseau” (<http://www.msh-reseau.fr/>) a été analysé tant sur la forme que sur le fonds.

A) Le site www : accessibilité et navigation

Le site du Réseau est bien référencé. En effet, lorsque l'on utilise un moteur de recherche usuel avec les mots saisis « le réseau des msh », le premier lien qui apparaît est celui du Réseau. Soulignons la durée de chargement courte, puisqu'il n'y a pas d'animation flash pour la page d'accueil. Le serveur, qui héberge le site, est très performant, réactif, ce qui est un point positif.

Le site, testé avec divers browsers (Safari, Mozilla Firefox, Google Chrome et Safari sur iPod/iPhone), s'affiche très bien, y compris sur un terminal mobile iPod. Sur ce dernier, le page Accueil du site > les MSH s'affiche sous la forme d'une liste de liens en texte plutôt que sous la forme d'une carte interactive en flash. Le cas de figure où l'utilisateur ne dispose pas de flash a donc été prévu.

Le respect des normes industrielles est exemplaire. Diverses pages ont été soumises aux tests du World Wide Web Consortium (W3C, www.w3.org). La feuille de style css de base est parfaite. Seul le code xhtml de la page d'accueil a montré quelques erreurs de syntaxe de l'ordre du détail (balises fermantes alors qu'elles n'ont pas été ouvertes).

La navigation est simple et claire. Sur la première page, l'internaute identifie au premier coup d'œil l'emplacement à cliquer. L'ergonomie très classique permet une bonne identification du mode de navigation, des menus et des sous-menus. La petite animation, « clic sur les menus », est ludique et efficace, elle ne brouille pas la compréhension. La déclinaison du « logo-bonhomme » est sympathique.

Une amélioration pourrait être apportée par la présence d'un moteur de recherche interne, lequel permettrait d'effectuer des recherches simples ou avancées par mot clé.

B) Mise en pages et structure du site www

La mise en pages est très classique, institutionnelle, sans fioriture, cadrée et bien équilibrée. Le bandeau du haut est réalisé avec soin et le système des couleurs permet à l'internaute de toujours savoir où il se trouve.

Quelques points pourraient être améliorés, notamment la taille des lettres dans les textes qui pourrait être augmentée ; les textes devraient être plus courts, les couleurs actuellement chargées, pourraient être revues pour ne pas alourdir l'interface. Quelques tableaux demandent à être alignés.

La structure d'un site web reflète la hiérarchisation des informations que l'on souhaite faire apparaître et transmettre. Pour le site du Réseau, celle-ci doit être revue. En effet, prévu initialement comme un « *portail des MSH* », ce site est devenu au cours du temps le *site du Réseau*. Le site, devenu alors hybride dans ses objectifs, atteste de quelles décalages dans sa structure.

Les informations doivent être regroupées en fonction des différents publics visés.

Pour le grand public, la page d'accueil doit alors présenter le Réseau, ce que sont les MSH et renvoyer aux différents chapitres.

Les chercheurs extérieurs ou membres des MSH devraient utiliser systématiquement ce site pour rechercher un contact (une adresse, un e-mail). Un annuaire doit être facilement accessible depuis la page d'accueil.

Pour les membres des MSH qui ont besoin d'une information spécifique, la partie « Ressources » doit être facile d'accès.

Le point le plus marquant est l'absence de page d'accueil, car l'actuelle page d'accueil n'en est pas vraiment une.

a) La page d'actualités : L'actuelle page d'accueil du site est en fait une page d'actualités. À ce titre, elle appelle diverses remarques.

Les trois parties (« Plein feu sur » ; « En direct des MSH » ; « La vie du Réseau ») ne sont pas hiérarchisées. Ne vaudrait-il pas mieux faire un vrai encart « Plein feu sur... » et une, voire deux boîtes dans lesquelles défileraient les autres nouvelles ? Il faudrait une page récapitulative pour les allergiques à la lecture des brèves qui défilent.

Cette page pourrait être améliorée par une mise à jour de cette page en enlevant automatiquement les événements passés, à conserver dans une page « archive ». Le titre « Editorial » dans la colonne de gauche ne trouve pas sa place sous cette appellation, on pourrait éventuellement le remplacer par « le mot du président ».

Par ailleurs, l'aspect de la première page n'est pas le même que le reste du site (pas d'ombrage autour du cadre, bicolore...).

b) Le Réseau : C'est le chapitre de présentation. Il doit être attrayant, car c'est vers lui que sera conduit le grand public, y compris les journalistes, les chercheurs étrangers, les politiques, les institutions, les investisseurs, les fondations...

Ce chapitre pourrait être amélioré par une simplification, par la limitation du nombre de sous-chapitres (le fonctionnement peut être présenté en en-tête du Conseil scientifique, les missions doivent être abordées dans la Présentation).

Il serait souhaitable que la présentation du Réseau soit plus didactique avec des schémas cliquables et des organigrammes visibles, et non cachés dans un .pdf à télécharger. De même le « pour en savoir plus » de <http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article37> pourrait amener à une page ayant le même contenu que le pdf et non un pdf directement (l'utilisateur lambda n'a pas forcément une visionneuse pdf intégrée à son navigateur).

c) *Les MSH*. La carte est le point fort de ce chapitre. Pour améliorer l'efficacité du site, il faudrait mettre la carte en accueil, les contacts en ressources et en annuaire, éventuellement faire une entrée supplémentaire dans « le Réseau ». La carte mériterait d'être mise en valeur en page d'accueil, afin de pouvoir cliquer sur une MSH et l'on obtient les contacts, adresses, horaires, équipements, etc... Par exemple, l'installation d'un système permettant d'afficher l'adresse et le logo de chaque MSH en passant sur le point ou avec un volet qui se développe au bord de la carte est recommandé. Il faut que l'on puisse facilement copier-coller l'adresse.

Le paragraphe « plateforme et équipements lourds » est présenté selon une logique inverse à la personne qui recherche un équipement. La liste des équipements doit être placée dans « plateforme et équipements lourds », afin de pouvoir cliquer sur l'équipement recherché et être informé de son accessibilité (lieu, conditions...).

La partie « plate-forme technologique », groupée avec équipement lourd, demande à être mieux définie, notamment les buts visés. S'il s'agit d'une aire de réflexion, il ne faut pas la mélanger avec les équipements.

d) *Thématiques transversales*. Cette partie, visiblement rédigée avec les mots « magiques » (interdisciplinaire, mutualisation de moyens, maillage national...) devrait être allégée dans sa présentation. La première page s'affiche sur « Actions structurantes », dont six sont présentées (mais, il y en a-t-il six uniquement ? Cette question sera approfondie *infra* au point 4).

Afin d'améliorer cet espace, il faudrait définir plus précisément le public visé. Faudrait-il l'intégrer dans le secteur « le Réseau » ?

Le texte demande à être allégé, des phrases sont à enlever (Cette page présente ... » « Vous trouverez ici... » de la page <http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article44> ...)

Les mots « magiques » pourraient être remplacés par une phrase simple « Six axes de recherches pour permettre des collaborations à tous les niveaux » suivi de la présentation (là encore rapide et dynamique) des projets en question (et non pas dans un pdf). Le pdf peut rester pour les infos supplémentaires, mais une présentation succincte permettrait de se faire une idée plus attractive.

e) *Ressources* : C'est le chapitre qui peut faire de ce site un outil très utile pour les chercheurs.

Il doit centraliser les informations dont ils ont besoin, les mettre en relation avec les liens de la carte des MSH, les informations sur les équipements lourds, les plateformes, les possibilités de financements et les atouts du Réseau.

L'annuaire doit être sorti du chapitre et constituer un chapitre en soi.

f) Relations internationales : Ce chapitre paraît un peu hybride ; on ne saisit pas s'il est destiné au grand public, aux chercheurs, ou aux deux. Il faudrait identifier le public cible.

Par ailleurs, la page « Activités des MSH » (<http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article102>) semble un doublon de <http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article24>. On dirait plutôt une liste des MSH actives (et non de leurs activités).

Les « Possibilités d'aide aux projets » sont noyées dans des informations qui ne semblent pas destinées aux chercheurs. Nous pourrions soit enlever tout le texte et le grouper dans un chapitre de présentation, soit sortir les informations pour les chercheurs et les mettre en valeur par exemple au sein du chapitre Ressources.

g. Perspectives : Cette partie « perspectives » semble un peu en décalage sur un site www. Il ne s'agit pas ici d'une publication.

Les perspectives peuvent tout à fait être groupées dans un chapitre de présentation, par exemple « le Réseau ».

C) Impressions générales et modifications proposées

Le site www est très bien référencé, l'accès direct, l'interface classique, la navigation aisée.

Beaucoup d'informations sont à disposition, lesquelles pourraient parfois être mieux hiérarchisées.

Le site n'est pas léger à l'œil, les textes sont longs, les lettrines petites, les couleurs pesantes. La structure générale demande à être revue partiellement, notamment en instaurant une page d'accueil avec un annuaire et le plan du site.

Il faudrait définir à qui le site (ou les chapitres) est destiné (entre chercheurs et grand public). Pour tous les publics, il faut une page d'accueil. Il faut centraliser l'information destinée aux chercheurs et restructurer la partie présentation pour le grand public et les personnes externes.

Nous proposons à titre d'exemples les modifications suivantes :

a) Plan de site – propositions

La page d'accueil pourrait présenter les points hiérarchisés de la manière suivante : Accueil (Carte des MSH, Actualités, Archives des actualités)

Le Réseau

- Présentation (sous-chapitre avec des liens pour les pages Historique, Perspectives, Conseil scientifique...)
- Thématiques transversales
- Relations internationales

Les Ressources

L'annuaire

Un Plan du site [www](#) accessible depuis la page d'accueil

b) Page d'accueil – propositions

Une page d'accueil idéale présenterait quelques mots de présentation des MSH (un slogan peut suffire), un lien vers un annuaire (précis, complet), la carte des MSH (le clique sur une MSH permettrait d'avoir toutes les informations à copier-coller), les actualités (à jour, quitte à ce qu'il n'y ait rien), des liens permettant d'avoir les flux rss ou une mailing list, un champ de recherche qui soit visible sur toutes les pages, les liens vers toutes les parties du site, et bien sûr, la valeur du Réseau lui-même.

c) Pour le site en général – propositions

De manière générale, il faudrait remplacer les schémas en pdf par des images cliquables (exemple, un organigramme des personnes pourrait faire des liens vers chaque personne). De même, les « pièces jointes » en .rtf ou autre (<http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article27>) doivent être converties en pdf.

Certains textes sont manifestement trop longs. Des accroches et des slogans pourraient être intégrés dans les pages de présentations ou en page d'accueil. De même, le jeu des couleurs et la taille des lettres doivent être revus.

Un moteur de recherche interne permettrait d'effectuer des recherches simples ou avancées par mot clé.

On ne peut se passer d'avoir une version complète du site en anglais.

D) Recommandations

Le site web est la vitrine du Réseau ; il doit refléter ses objectifs, ses priorités, son efficacité selon une structure idoine.

Nous avons déjà évoqué que l'actuel site web revêt une ambiguïté qui demande à être levée. En effet, si le site a été conçu comme un « portail » des MSH, les informations que l'on y trouve, ajoutées au fil du temps, attestent également des activités du Réseau lui-même. Devenu alors hybride dans ses objectifs et son public visé, la structure s'est développée de manière ponctuelle et il faudrait alors revoir la vision d'ensemble.

Il nous semble aujourd'hui important de se déterminer sur la volonté de maintenir le système de « portail » des MSH ou sur la création d'un site du Réseau lui-même, ce que nous préconisons.

En effet, le site web a un rôle indéniable dans plusieurs domaines.

- Il est un vecteur d'informations entre personnes, entre institutions, entre réseaux et entre différents pays.
- Il permet l'accès aux MSH, il permet d'identifier leurs compétences respectives, de cerner leurs axes de recherche, et bien sûr, de les localiser. Un document

présentant une vue d'ensemble des axes de toutes les maisons pourrait être intégré (voir l'ébauche élaborée dans le cadre du conseil scientifique, provisoirement accueillie sur http://cadeiras.iscte.pt/SDir/SDir_doc_RNMSH.htm).

Cependant, le site web n'est pas seulement vecteur d'information. Il devrait être un lieu pour un ancrage prioritaire institutionnel fort des MSH, permettant non seulement la mutualisation des ressources, mais également la construction d'idées entre les chercheurs et d'échanges de savoirs.

Ainsi, le Réseau est acteur. Il est lui-même l'outil de développement de la recherche et de la réflexion. Le site web doit donc refléter ce regroupement de chercheurs qui, mis ensemble, obtiennent plus qu'une simple addition de ces mêmes chercheurs.

Ces valeurs sont perceptibles notamment dans les points suivants :

- la communication, un espace « forum » pourrait être mis en place sur certaines thématiques à définir,
- la mise en commun de savoirs et de savoir-faire,
- la mutualisation d'équipements techniques,
- un ancrage institutionnel fort dans le Réseau, avec à la clef le développement du sentiment d'appartenance de chacune des MSH au Réseau, dont elles sont parties constituantes,
- les relations internationales, qui devraient trouver dans le Réseau un partenaire privilégié spontané entre les chercheurs, les institutions et entre les réseaux européens notamment.

Pour conclure, la structure du site web devrait refléter les missions fondamentales du Réseau lui-même, et, en ce qui concerne les MSH qu'il réunit, les 5 « i », à savoir l'interdisciplinarité, la dynamique interinstitutionnelle, l'international, l'implantation régionale et l'inscription politique et sociale. Le Réseau doit alors clairement se présenter comme une plate-forme privilégiée entre chercheurs et institutions, et comme le bassin naturel de la recherche et de la réflexion fondamentale en sciences humaines et sociales.

Il peut enfin contribuer au positionnement du Réseau dans le paysage institutionnel de la recherche en SHS, en France par une conception appropriée d'une page, toujours régulièrement et soigneusement mise à jour, présentant des liens vers les sites des entités qui ont constitué le GIS, ainsi que des autres grands acteurs nationaux du monde de la recherche.

Ainsi, au regard de ce qui précède, nous recommandons la création d'un site web du Réseau lui-même, entièrement bilingue français anglais. La notion de portail devrait être limitée à un unique chapitre du site web.

Pour ce faire, afin que le site réponde aux attentes, aux objectifs et aux besoins de l'ensemble des acteurs des MSH, nous recommandons la création d'une « commission site web du Réseau », commission en charge de définir la structure et de gérer la mise à jour du site. Le suivi demande à être régulier et son développement scientifique doit être cohérent. Nous suggérons que cette commission se compose non seulement de

membres du Conseil scientifique, mais également de membres du Comité Directeur, de la Secrétaire Générale et de personnes en charge du site web techniquement.

4) *Activités transversales des MSH : état des lieux (31 mai 2010)*

La présente section s'appuie sur la documentation suivante. Sources principales : documents CQR (Contrat quadriennal recherche) accessibles sur l'intranet GIS¹. Sources secondaires : informations données par les directeurs de MSH sur le devenir du « PPF (Programme pluriformation) réseau ».

Tous les CQR des MSH examinés font valoir l'appartenance au Réseau des MSH comme un élément significatif de leur dossier, au moins en terme d'identité. Mais dans pratiquement aucun de ces documents les activités transversales du Réseau n'apparaissent comme un point fort ; et même semble parfois affleurer l'idée que le Réseau n'a pas tenu toutes ses promesses. Certes, le Réseau ne dispose plus du soutien qu'il a connu du temps des ACI (Actions concertées incitatives) ; le paysage de la recherche a lui-même profondément changé depuis sa mise en place, et très largement en dehors de lui. Au-delà de ces facteurs externes, on pourrait s'interroger sur des raisons internes de ce constat. Encore faut-il, au préalable, tenter de prendre l'exacte mesure des activités transversales en cours de fonctionnement ; tel est l'objet de la présente section.

Si l'on veut établir en 2010 un état des lieux des activités transversales des MSH, sans remonter pour autant à l'époque des ACI, il faut commencer par se reporter à l'année 2008 qui avait vu la définition du PPF 2009-2012 ; celui-ci devait être adossé administrativement à la MISHA (CQR de l'Université de Strasbourg). Ce PPF n'a jamais vu le jour, non à cause d'une question de contenu mais parce que la forme administrative qui le définissait a disparu du paysage universitaire. Dans le même temps, avait été identifiée en 2008 au cours de trois rencontres l'existence de trois axes internes au Réseau : *Lettres et sciences humaines*, le 7 avril (sans pilotage, et, apparemment, sans autre réunion) ; *Mutations des industries de la culture de l'information et de la communication*, le 9 octobre ; *Santé et société* le 16 octobre. Ces deux derniers axes étaient placés sous le pilotage de Paris-nord. Seul le premier de ces axes se référait explicitement à la mise en place du PPF. Or, le PPF intégrait effectivement ces deux axes, portés par Paris-nord, ainsi qu'un axe *Savoirs littéraires et savoirs scientifiques*, issu de l'axe transversal *Lettres et sciences humaines*, et trois autres thématiques (*infra*, 1, a-f)).

Les discussions menées dans ce contexte conservent un intérêt conceptuel. C'est ainsi que le PPF projeté était évoqué, par l'axe *Lettres et sciences humaines*, « non pour financer des programmes en tant que tels mais pour financer la structuration de thématiques inter-MSH au sein du Réseau (missions, journées d'études) ». L'axe *Santé et société* se référait à un ensemble de thèmes se déclinant en programmes, tandis que l'axe *Mutations des industries de la culture de l'information et de la communication*, tout en citant à un programme (passé) ACI, se référait plutôt à la notion de réseau. Enfin, l'expression utilisée par le PPF lui-même était celle d'« actions structurantes à vocation internationale », tout en se donnant pour objectifs de mutualiser des moyens, des outils, des efforts de recherche. La notion de « réseau »

¹ Aix-en-Provence, Bordeaux, Besançon, Bretagne, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lorraine, Lyon-ISH, Lyon-MOM, Paris-nord, Toulouse.

était présente dans presque toutes les actions structurantes décrites. Actions, réseau, moyens, outils, mais aussi, quoiqu'à un moindre degré, programmes : autant de termes que l'on va retrouver dans de ce bref état des lieux.

On s'interrogera, d'une part, sur le devenir des actions qui étaient portées par ce PPF ; d'autre part, sur d'autres activités transversales qui ont pu se développer en dehors de l'ex-PPF. Apparaissent, explicitement ou implicitement, deux types de structures : les MSH proprement dites ; et les équipes qui y sont liées, que ce lien soit un hébergement, une collaboration scientifique, ou les deux. Il n'est pas toujours aisé de démêler les types de lien ni le rôle propre d'une MSH dans la définition et le suivi de telles activités.

A) Le devenir de l'ex-PPF 2009-2012 réseau MSH

a) *Savoirs littéraires et savoirs scientifiques*: Ce thème apparaît comme un héritage des réflexions menées sur la structuration de l'axe *Lettres et sciences humaines*, qui n'a pas, semble-t-il, donné lieu à d'autres projets. Il constitue une réponse partielle aux problèmes spécifiques de structuration des recherches littéraires dans le Réseau MSH et constitue un développement de recherches menées depuis plusieurs années, en particulier dans le cadre des programmes de la MISHA/Strasbourg, établissement porteur. Les partenaires actuels sont les MSH Besançon, Dijon, et, sous réserve de confirmation, Lorraine. Apparemment, les MSH Clermont et Lille, qui figuraient dans le PPF originel, ne sont plus associées. Il semble qu'on puisse parler ici de *programme*. Le financement est assuré, au plan local, par l'Université de Strasbourg (UDS), pour un montant de 10 500 euros pour 2010, sans caractère récurrent : les crédits seraient à redemander annuellement auprès de l'UDS.

b) *Processus cognitifs et comportements humains : langage, attention, mémoire et apprentissage* : Ce projet n'apparaissait pas parmi les axes de 2008. Porté par Poitiers, il se définissait d'emblée moins comme un *programme* de recherche que comme la mise en place d'un *état des lieux* et la recherche de *thématiques*, appel étant fait à participer à l'ensemble des équipes des MSH : donc la constitution préalable d'un *réseau*. De fait, et même si le projet, sur le site du Réseau, ne figure pas parmi les axes transversaux, son esprit a été défini de façon strictement contemporaine en octobre 2008, à l'occasion du dixième anniversaire de la MSHS de Poitiers. L'ambition est intacte, puisque une nouvelle réunion, plus ample, est prévue en octobre/novembre 2010 à Poitiers, sur financement local (10 000 euros). Il s'agit, dans l'esprit de la réunion de 2008, d'organiser des ateliers afin de mettre au point des projets susceptibles de candidater auprès de l'ANR ou au PCRD. Les partenaires, potentiels, sont : ISH- Lyon, Toulouse, Dijon, Montpellier, Aquitaine, en Bretagne, Caen, Besançon, Clermont, Tours, Nice, Nantes, MAE-Nanterre, Strasbourg, Lorraine, Lille (le document de référence liste les labos par MSH).

c) *Mutation des industries de la culture, de l'information et de la communication* : Il s'agit là de l'un des éléments d'identité de Paris-Nord, porteur naturel dès la définition des axes transversaux. Orienté originellement vers une recherche en réseau, ce thème a surmonté le problème posé par la disparition du PPF en obtenant en 2009 un financement auprès de l'ANR et fonctionne conformément à ses objectifs originels ; peut-être la dimension « *programme* » s'est-elle affirmée face à la

dimension « *réseau* » (à vérifier). Les partenaires sont Lille et Grenoble, avec des appels à collaboration auprès de Toulouse, Bordeaux, Rennes, Raspail.

d) Santé et société : Là encore, il s'agit d'un élément d'identité fort de Paris-Nord. De même, l'objectif était celui d'une mise en réseau, sans grand *programme* national, ni même semble-t-il d'architecture de *programmes*. Aujourd'hui, la situation serait celle d'une structuration moyenne, plutôt le soutien à un *réseau* national, celui des doctorants. Des relations fonctionnent avec Toulouse, Rennes, Lille; elles sont plus occasionnelles avec Nancy, voire Montpellier et Nantes.

e) La construction sociale des territoires européens/Dynamiques territoriales et enjeux sociétaux : L'objectif était celui d'une mise en réseau. Le dossier a été retravaillé dans la perspective d'une candidature au 7^e PCRD en 2009, porté par Bordeaux avec quatre autres MSH (Toulouse, Tours, Aix et ISH-Lyon) et un réseau international de sept institutions scientifiques européennes (Université du Saarland, Université de Varsovie, Université de Stockholm, Université de Bucarest, Fondation GAP, Université de Florence et Université des Baléares). Il associe historiens, géographes, aménageurs, économistes, sociologues, philosophes. Bien évalué mais non retenu et remis sur le chantier, il sera représenté au PCRD à l'automne 2010.

f) Réseau ISA Information spatiale et archéologie : Portée originellement par Besançon et géré financièrement par la MOM-Lyon, il s'agit d'une coopération remontant à 2005, intéressant au premier chef les archéologues, en collaboration avec des géographes, afin de disposer d'un *outil*, tout en favorisant des échanges. Il dispose d'un site faisant état d'un comité de pilotage associant, outre la MSH Besançon, les MSH de Dijon, Nice, Besançon, MOM, Tours, Toulouse, Nanterre, Clermont, Bordeaux (on remarquera que des archéologues du Réseau, en particulier ceux de Strasbourg, ne figurent pas sur cette liste). Le site, hébergé par l'université de Tours, est tenu à jour, avec beaucoup d'informations un peu anciennes. L'état du réseau ISA est décrit dans le CQR de la MOM. La plate-forme technologique est en situation de « pause » (absence de financement et risque d'obsolescence et de défaut d'entretien du matériel); le réseau de réflexion et de formation (doctorants) fonctionne.

En conclusion, aucune des six actions de l'ex-PPF n'a disparu. L'une s'est prolongée dans une ANR (c), une autre cherche à le faire dans le PCRD (e), deux fonctionnent sur ressources locales (a et b, b cherchant à faire naître des projets ANR ou PCRD) ; seule une s'est peu structurée mais a eu tendance à passer d'une définition « programme » à une définition « réseau » (d). L'activité « outils » perdure, non sans difficultés. Le fait que toutes ces activités continuent tend à montrer le caractère non-artificiel de ces constructions, dont les racines se trouvaient dans des travaux antérieurs, propres aux MSH (et aux sites ayant donné naissance aux MSH). Le fait que cette relative pérennité s'appuie sur des MSH tend à montrer l'utilité du Réseau, mais aussi ses limites : ce n'est pas sur les ressources propres et limitées du Réseau MSH que se fait cette continuité, mais sur des ressources locales (universités) ou sur de ressources externes, par le recours aux appels d'offres (quel est le rôle du CNRS ?) ; on observera toutefois que le soutien effectif ANR (ou PCRD) joue, en l'état, un rôle relativement mineur dans le développement de telles activités. On peut s'interroger sur l'emploi de capacités de préparation de tels dossiers qui seraient internes au Réseau.

B) Les relations scientifiques inter-MSH hors projet PPF

L'examen des CQR des MSH fait apparaître des activités impliquant plusieurs MSH. Il n'est toutefois pas possible, au vu d'une documentation incomplète faute de communication de tous les CQR sur le site du Réseau, de prendre leur exacte mesure, notamment des modalités de leur financement. Il n'est pas non plus aisé de définir la nature de la collaboration et le résultat des travaux, voire, dans certains cas, de faire la part de la déclaration d'intention et de l'effective mise en œuvre ; des échanges informels avec les directeurs de MSH seraient sans doute instructifs. Il faut ajouter que des renseignements assez précis apparaissent sur des relations *bilatérales* entre MSH, éventuellement formalisées. Enfin, comme dans la sous-section précédente, il faut distinguer des activités de programmes proprement dits de la constitution de réseaux autour d'une thématique et de la mise en place d'outils de diverses natures.

a) *Programmes, thématiques, réseaux* : Le programme *Archives de terrain en sciences humaines et sociales*, depuis 2004, dont le porteur est Dijon et les partenaires la MAE/Nanterre et Aix (mais, potentiellement, un tel programme intéresse l'ensemble du Réseau) pourrait aussi relever de la catégorie « *réseau* ». Objectif : état des lieux, mise en œuvre de solutions de conservation et de valorisation, réflexion sur les usages contemporains des archives.

La thématique *Genre*, dont le porteur est Tours et les partenaires (éventuels ?) sont notamment Aix, Paris-nord, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Caen, Clermont, Lille, Nantes et Lyon, a été mise en place. Il est toutefois difficile d'évaluer l'implication d'équipes et/ou de chercheurs/euses individuels des différentes MSH dans cette thématique, qui par définition aurait vocation à intéresser toutes les MSH (et au-delà des MSH) ; on ne peut donc ici, sauf information contraire, répondre à la question du rôle de cette thématique dans la structuration nationale d'un réseau « genre » ; ainsi, des chercheuses de Lyon (activité locale de cette thématique depuis 2003) participent à ce réseau. A l'intérieur même de l'Université de Tours, cette initiative a donné lieu à constitution d'une Fédération de recherche « Etudes sur le genre ». Des réunions/colloques sont mentionnées. Resterait à déterminer s'il s'agirait plutôt d'une orientation vers une définition « *programme* » ou vers une définition « *réseau* ».

Le programme *Préd'acteurs Sociétés et animaux nuisibles du Moyen-Âge à l'Actuel* est mentionné dans le projet de CQR 2008-2011, comme son porteur, par Clermont, avec comme partenaires, Caen, Grenoble (bilan 2006).

Le programme *Dynamique spatiale du peuplement et ressources naturelles : vers une analyse intégrée dans le long terme, de la Préhistoire au Moyen Age* indique comme porteur Besançon, et comme partenaires Dijon, Nice, Tours, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence, MAE Nanterre) et le ZRC SAZU Centre de Recherche Scientifique de l'Académie Slovène des Sciences et des Arts (Ljubljana). Retenu en 2004 par l'ACI Espace et Territoire, qui lui a accordé une dotation de 100 000 euros sur trois ans (2005-2007), et une allocation de recherche, ce projet avait pour objectif l'étude des interactions spatiales entre des groupes humains, les ressources qu'ils exploitent pour assurer leur subsistance et leur habitat. A-t-il des prolongements actuels ?

L'ISH-Lyon propose de mettre en place d'un séminaire de recherche sur l'utilisation de l'image animée en SHS. Il s'agit de promouvoir une réflexion théorique et pratique

approfondie sur l’outil « image » dans la recherche et sur les rapports image/science. L’idée est de mettre en place un travail théorique et pratique de réflexion adapté aux recherches par l’image en sciences humaines, en lien avec le Réseau des MSH.

Le programme inter MSH *Villes et espaces urbains du Maghreb*, mis en place en 2009, associe les MSH de Tours, Montpellier et Aix en Provence ; convention en 2010 avec le CREAD (Algérie). Coordination assurée par l’UMR 6568 Institut de recherches et d’études sur le monde arabe et musulman IREMAM, laboratoire associé à la MMSH Aix.

Signalons encore deux réseaux impliquant des MSH, mais ne se situant pas dans le cadre du GIS *Réseau des MSH : Ramses²* et *Homère* ; le rôle de la MMSH d’Aix en Provence y est important.

Ramses² : La MMSH d’Aix en Provence a assuré depuis 2006 la coordination scientifique du *Réseau d’excellence des centres de recherche en sciences humaines sur la Méditerranée (Ramses²)*, dont le bilan a été tiré en mai 2010 (quatre ans de travail, trente institutions de l’espace euro-méditerranéen, dont le CNRS). Il a été décidé de mettre en place une convention-cadre élaborée pour une pérennisation juridique contractuelle de Ramsès² : le choix s’est finalement porté sur le format d’une « Letter of Intent », qui correspond à l’organisation du partenariat souhaité. En effet, le but de ce document est de définir un cadre général pour le partenariat des différentes institutions impliquées, tout en déclinant des éléments spécifiques de collaboration auxquels les partenaires pourront participer ou non.

Homère : La clôture de *Ramses²* est immédiatement suivie par la mise en place d’*Homère* afin de croiser ces deux réseaux de recherche et faciliter sur certains thèmes leur rapprochement. *Homère* (HOMmes – Milieux – Environnements – cultuREs) associe l’INSU, l’INEE et l’INSHS pour la définition et le développement d’approches pluridisciplinaires et intégrées sur la Méditerranée dans les domaines de la géophysique, de la biologie, de l’écologie, de la biogéochimie, de la chimie, des sciences sociales et humaines. La MOM-Lyon, la MSH Montpellier et la MAE Nanterre sont associées à ce consortium, qui intègre également nombre d’institutions, notamment centres français de recherche à l’étranger.

Fondés sur des approches systémiques, trois thèmes de réflexion, fondamentaux et sectoriels, ont été identifiés :

- Dynamiques du système Méditerranée : évolution, vulnérabilités et risques ;
- Dynamiques des éco-anthroposystèmes : écologie, ressources, systèmes agraires, santé ;
- Territoires, cultures et sociétés : héritages, échanges, formes de la connaissance.

Les principaux enjeux concernent la compréhension du fonctionnement et des mécanismes d’évolution des systèmes, notamment ceux à l’origine de la biodiversité, de la durabilité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de la complexité des dynamiques sociales et culturelles.

Appel à projet. Cet appel a pour objectif, dans le cadre de l’axe « Territoires, cultures et sociétés », de susciter l’émergence de programmes scientifiques de préfiguration, permettant de structurer par des actions communes et une collaboration dont les modalités seront précisées, dans le domaine des études méditerranéennes, le consortium de centres et d’unités de recherche SHS réunis dans le projet *Homère*. Ces projets devront favoriser une pluridisciplinarité active avec des équipes de l’INSU et de l’INEE. Les propositions mettront en particulier en valeur le rapprochement entre les disciplines (sciences de la

terre, sciences de la matière, sciences biologiques, sciences de l'environnement, sciences de l'homme et de la société) à toutes les échelles de temps et d'espace. Il s'agit de permettre à chacun de capitaliser les apports des autres disciplines, pour travailler autrement sur ses propres domaines, afin de faire évoluer les pratiques, de décroiser les champs de la connaissance, et constituer de la sorte une force de proposition à moyen et long termes.

Le soutien accordé (5000 euros environ par projet retenu) permettra de financer un programme d'activités (séminaires, ateliers, etc.) sur la période juillet-décembre 2010.

Thématique de l'appel à projets :

Dans l'une des régions au monde les plus intensément anthropisées dans la longue durée, les sociétés méditerranéennes ont été constamment confrontées à un milieu fragile et contrasté, sujet à des crises récurrentes. L'interaction avec ce milieu a façonné, par couches successives, un territoire aux caractéristiques bien identifiables (condensées dans l'image de marque qui en assure l'attrait touristique) mais également vulnérable, exposé à des risques naturels et en équilibre précaire.

Les projets proposés regarderont l'analyse et la connaissance des systèmes de gestion des milieux, des ressources, des transferts et des flux, en prenant en compte des échelles variées allant du local au transnational. Ces approches pourront être appliquées aux domaines suivants : eau, littoraux, espaces agraires et urbains, patrimoines naturels et culturels, territorialités.

Une réflexion est attendue sur la contribution que les SHS peuvent apporter à une meilleure connaissance des cadres et des conditions de la recherche en Méditerranée, des effets des représentations de la Méditerranée sur les différentes approches disciplinaires de cet espace, sur la construction, la circulation et la diffusion des savoirs. Ils pourront développer un volet de réflexion prospective.

b) Dans la catégorie des *Outils*, il faut mentionner :

SIG (Systèmes d'Information Géographique). Location de la suite ESRI qui doit permettre aux laboratoires de bénéficier des ressources aujourd'hui les plus sophistiquées dans la mise en oeuvre des réflexions spatiales (cité seulement par ISH-Lyon ?). L'ISH-Lyon propose de mettre en place une plateforme SIG s'inscrivant dans le Réseau des MSH.

Daphné (Données en Archéologie, Préhistoire et Histoire sur le Net), mis en place dans le cadre de l'ACI 2004-2007, dont le porteur est la MAE et les partenaires la MOM et la MISHA (Frantiq + Francis, + BHR), et dont le fonctionnement intéresse toute la communauté des antiquisants ; cet outil est le fruit de la collaboration d'entreprises assez anciennes qui se sont rapprochées à travers la structuration du Réseau MSH.

Un projet de numérisation de la revue professionnelle « L'Enseignement Mathématique » porté par les Archives Poincaré LPHS par la MSH Lorraine en association avec la MSH d'Auvergne.

c) Enfin des *relations bilatérales* (entre deux MSH) doivent être citées. Elles ne portent pas sur des programmes de recherche, mais sur des soutiens communs à jeunes chercheurs, sur la mutualisation de demandes d'équipement sans exclusion des rapprochements scientifiques.

Toulouse-Caen : Un accord de coopération entre la MSHS-T et la MRSH de Caen le 30 janvier 2009. Chacune des MSH s'engage à favoriser l'échange d'étudiants en Master 2 sur les thèmes de la « ruralité » et du « choix social » en dégageant une ligne de crédit de 500 € par étudiant pour aider à son accueil ; mesure reconduite en 2010.

Toulouse-Bordeaux : MSH-Aquitaine, la MSHS-T et le Pôle Sud-Ouest de l'Institut des Amériques (IDA) se sont rencontrés en 2008 afin de définir les modalités de coopérations. L'intention s'est tournée vers le financement d'une allocation de recherche pour un doctorant en mobilité (d'Aquitaine vers Midi-Pyrénées ou inversement). Après une réunion avec Alain Bénateau, Vice-président de la Région Midi-Pyrénées, en charge de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, la région n'a pas réussi à définir des critères permettant d'être financés sur ce projet. La région Aquitaine a accueilli favorablement le projet. La mutualisation de crédits de la MSHS-T et de l'IDA Sud-Ouest permet l'accueil d'un doctorant en septembre 2009 avec une allocation de recherche de deux années. La 3ème année de financement est en discussion en Aquitaine. Le doctorant sera accueilli dans un laboratoire de la MSHS-T et devra provenir d'Aquitaine.

MOM et ISH : Depuis 2008, elles ont entrepris d'unir leurs efforts, dans le domaine technologique pour commencer, puisque leurs besoins en outils de plus en plus importants sont partiellement communs. Après avoir identifié la nécessité d'un équipement mi-lourd de numérisation (celui de la MOM, datant de 2001, devenait obsolète), les deux MSH ont fait une demande mutualisée que la Direction de l'INSHS a satisfaite en 2009. C'est un premier pas vers une plus grande synergie que recommandent les tutelles. Celle-ci peut trouver à se manifester de nouveau dans le domaine technique et matériel, avec des limitations qu'imposent des localisations différentes, bien que proches, mais cette synergie devrait également se manifester dans des collaborations dans le domaine scientifique. Les deux MSH n'ont pas les mêmes objets : la MOM a des terrains principalement méditerranéens et orientaux, dans des disciplines qui s'attachent principalement au passé, mais l'un de laboratoires est spécialisé sur l'Orient moderne et contemporain. L'ISH, avec 18 laboratoires rattachés dont 14 UMR, appartenant à 9 sections du Comité National du CNRS, recouvre de nombreux domaines de la recherche, de la littérature aux sciences sociales, de l'histoire à la linguistique en passant par l'économie. Recouvrement partiel en termes de disciplines et de chronologie, similitudes de certaines méthodes ; les deux MSH lyonnaises ont de plus deux tutelles communes, Lyon 2 et le CNRS.

C) Bilan

L'inventaire qui précède est assurément incomplet, des informations n'ayant pu être recueillies. Sur un plan typologique, les activités interMSH peuvent relever soit de *programmes* en forme, soit d'animation de *réseaux* (plus ou moins formalisés), soit de mise en place d'*outils* communs, que ces outils aient une dimension technique ou soient des accords permettant la mobilité de chercheurs ; une activité peut d'ailleurs relever de plus d'un type, comme ISA, à la fois *réseau* et *plate-forme technologique*. Ces activités suscitent un certain nombre de questions.

a) *Problème de mesure* : Celle-ci peut se faire selon deux critères : par rapport aux MSH (prises séparément et par rapport au Réseau) ; par rapport à la recherche en SHS en général, au moins dans l'espace national. Dans quelle mesure, par exemple, un domaine de recherche bien présent dans le Réseau serait-il aussi bien présent dans des activités interMSH ? Il semble par exemple que les antiquisants-archéologues impliqués dans le Réseau soient assez fortement concernés par le développement de telles activités ; la réponse serait-elle la même pour les rapports société ?

b) *Lien entre la dimension inter-MSH des activités et la dimension interdisciplinaire qui est au cœur de la définition des MSH.* Il semble que la définition des programmes, le champ d'action des réseaux voire la mise en place d'outils recourent assez sensiblement des champs interdisciplinaires. Cette dimension interdisciplinaire apparaissait d'ailleurs fortement dans l'ex-PPF.

c) *Rapport entre la dimension interMSH des activités et organisation du Réseau lui-même.* Sans vouloir couper les cheveux en quatre, il ne s'agit en effet pas là de notions équivalentes : des relations interMSH peuvent exister, comme entre n'importe quelles structures, sans que l'organisation du Réseau elle-même ait grand-chose à y voir, en particulier parce que des laboratoires qui sont hébergées dans des MSH ou qui y sont scientifiquement adossés entretiennent des relations qui se seraient de toute façon établies (il n'est d'ailleurs pas sûr que la direction d'une MSH soit nécessairement informée de tels rapports). Une question liée est l'implication effective des MSH dans de telles activités (rôle moteur, soutien administratif, éventuelle indifférence, etc.)

d) *Modalités de fonctionnement de telles activités :* Les besoins sont de nature et de quantités différentes (un réseau plus ou moins informel ne requiert pas les mêmes besoins qu'un programme fortement structuré). Cette question pose le problème du rôle et de la nature de l'organisation du Réseau : structure légère pouvant apporter au Réseau les moyens de se lire et de s'interroger, ou un peu plus lourde et lui permettant d'impulser, ou encore plus lourde et assurant une part (variable) du fonctionnement, - les moyens du Réseau pouvant se décliner en ressources financières mais aussi en ressources humaines. Et, dans ce dernier cas, quels moyens issus des MSH pourraient-ils servir au Réseau, selon des formes à définir ? On peut penser, par exemple, à « Experts-MSH », mentionné par Toulouse, dont l'objectif est d'identifier des chercheurs-référents et d'élaborer une cartographie du Réseau des MSH.

e) *Notion de réseau scientifique et lien entre programme et réseau :* Un réseau peut fonctionner, pour schématiser, à deux niveaux : soit en constituant une vaste communauté réunie par des préoccupations communes et entretenant des rapports divers et variables, éventuellement lâches et peu coûteux, selon les sollicitations individuelles et collectives ; soit comme une structure plus solide, avec une volonté opérationnelle de monter des dossiers, de véritables *programmes* dans le cadre par exemple de réponse à des appels d'offres, les moyens nécessaires étant plus importants mais pas nécessairement très élevés. Dans l'un et l'autre cas, le Réseau MSH lui-même pourrait apparaître comme une structure d'adossement souple et réactive, rien n'étant écrit à l'avance, les travaux se développant d'abord selon leur logique interne propre et non selon des priorités qu'imposeraient des contraintes administratives. On peut se demander si le Réseau MSH n'est pas susceptible de fournir, de façon non artificielle, une structure d'adossement à des réseaux souples de recherche ou de formation à la recherche ; ainsi pour des doctorants (voir des exemples *supra*), certes en principe intégrés à des équipes, mais par définition en quête d'ouverture, de confrontations et de compléments de formation, et pour lesquels le Réseau MSH serait une idéale *autre* structure d'accueil.

Si ce travail, assurément incomplet, de tentative de rendre compte des activités inter-MSH avait au moins pour résultat la construction d'un outils simple – on peut penser en particulier à une procédure de labellisation d'axes thématiques transversaux, à renouveler périodiquement, et s'appuyant sur un avis du Conseil scientifique – de mise à jour facile et permanente des activités des MSH et du Réseau de manière à

constituer une banque de données tenue régulièrement à jour, aurait au moins été mise en place une condition nécessaire et non suffisante de la structuration de la recherche en SHS dans laquelle les MSH et le Réseau occupent *de facto* une place quantitative importante ; aux acteurs ensuite de choisir, en toute connaissance de cause, avec qui ils souhaiteraient travailler ou ne pas travailler, quitte à choisir aussi de confronter ou non les méthodes et les résultats des recherches.

5) *Le Conseil scientifique*

A) Introduction

Au fil de ces dernières années les missions et actions du Conseil scientifique se sont à la fois élargies et précisées, passant d'un rôle de concertation et de pilotage de la recherche par l'attribution de fonds (ACI) à celui d'accompagnement et de suivi, d'expertise et de conseil (et non d'évaluateur), en lien étroit avec le Comité directeur du Réseau, tout en affirmant un principe d'indépendance. La grille de suivi des activités permet d'analyser cette évolution et d'apprécier la réalité du travail accompli. Mais avant tout, il est nécessaire de souligner l'originalité de cette entité, unique dans le dispositif de la recherche en SHS, dans la mesure où le Conseil scientifique encourage des orientations d'étude jusque là peu reconnues par les instances académiques habituelles (voir par exemple l'approche davantage disciplinaire adoptée par le Comité national du CNRS), c'est-à-dire les 3 « i » (inter-institutionnalité, interdisciplinarité, internationalisation) devenues les 5 « i », puisque ce sont ajoutées l'inscription territoriale et l'identité scientifique (voir les précédentes synthèses 2008 et 2009). Ajoutons que ces critères sont adaptés aux champs disciplinaires SHS traités, tout comme aux structures qui les soutiennent. Enfin, il est à signaler que le Conseil scientifique a mené un suivi dans la durée, dans la mesure où le renouvellement partiel de ses membres (qui a récemment eu lieu, fin 2009) d'un mandat à l'autre assure ainsi la continuité et la stabilité de la structure dans un contexte mouvant de changement et de réformes et de multiplication des agences d'expertise.

L'analyse qui suit est basée à la fois sur l'analyse des comptes-rendus des réunions du Conseil scientifique, ainsi que sur l'expérience directe de son fonctionnement par la rédactrice de la présente section. On notera, ici encore (Tableau 4), que l'information disponible sur l'intranet est lacunaire. On s'est ici basé sur les documents directement communiqués aux membres du Conseil scientifique.

Quant au fonctionnement du Conseil scientifique, on constatera qu'il s'est régulièrement réuni deux fois par années, sauf en 2009, en raison de la procédure de renouvellement. Trois réunions ont été couplées avec les réunions du Comité directeur (printemps 2007, 2008 et 2009). Les réunions de 2007 et 2008 comprenaient un temps spécifiquement destiné à un travail commun (dîner de travail en 2007 à Besançon ; session de travail commune en 2008 à Strasbourg), ce qui a été considéré par les membres du Conseil scientifique comme un apport instructif à leur formation à la réalité du Réseau. Le couplage des réunions n'est cependant pas une garantie d'interaction effective (ce qui est apparu à Toulouse) et pose de toutes manières des problèmes d'organisation sérieux. L'organisation, du moins toutes les quelques années, de séminaires communs comme celui qui s'est tenu à Nantes en février 2009,

apparaît donc comme une solution heureuse. Elle exige cependant un effort de valorisation à la hauteur des moyens de temps et d'argent requis.

Le fonctionnement du Conseil scientifique a cependant été conditionné par le fait qu'il n'a pas été possible de remplacer en temps utile les deux membres qui ont démissionné avant la fin de leur mandat.

Tableau 4 : Réunions du Conseil scientifique du RNMSH, depuis la création du GIS : documentation disponible sur l'Intranet du Réseau, secteur Conseil scientifique (état au 1^{er} novembre 2010) :

2006	2007	2008	2009	2010
			26 février (MSH Nantes) séminaire commun avec le CD) Docs. divers	
	11 mai (MSHE Besançon) OJ / CR	29 et 30 mai (MISHA, Strasbourg) OJ / - / autres docs	28 et 29 mai (MESHS, Lille) - / -	8 et 9 juin (MSHS-Toulouse) - / -
2 octobre (Paris, EHESS) - / CR	12 novembre (Paris, FMSH) OJ / CR	20 et 21 novembre (Paris, FMSH) - / -	18 et 19 février 2010 (FMSH, retardé en raison procédure renouvellement du Conseil) OJ / -	18 et 19 novembre (Paris, EHESS, FMSH)

B) Les travaux du Conseil, sous l'angle des missions du Réseau

a) *Prospective, orientation, coordination* : La coordination s'effectue de multiples manières, en particulier par la définition de critères de suivi (les 5 « i ») appliqué par le Conseil scientifique qui ne se conçoit pas lui-même comme une énième structure d'évaluation. Une autre disposition, et sans doute la plus efficace, est d'avoir récemment attribué à chaque MSH un correspondant issu du Conseil scientifique, lequel est présent lors des conseils scientifiques des MSH, des comités de visite de l'AERES, est sollicité lors des appels à projets et des choix de candidatures, dans le respect de la Charte du Réseau ; toutefois, ce correspondant ne cumule pas les rôles auprès d'une MSH, il n'est pas membre du conseil scientifique, il est expressément un conseiller scientifique (voir aussi *infra*, lettre c). De plus, pour une plus grande confiance et une meilleure réciprocité dans l'action du Réseau, depuis le printemps 2007 à la réunion du Conseil scientifique de Besançon, a été décidée une rencontre régulière entre les membres du Conseil scientifique et les directeurs des MSH. Les échanges y sont résolument prospectifs.

Mais l'essentiel de la coordination effectuée par le Conseil scientifique se signale par le rapport annuel de synthèse, nourri des rapports des Conseil scientifique des différentes MSH et des réponses à un questionnaire qu'il est prévu d'appliquer à des intervalles réguliers, dans la mesure où ces rapports sont tout à la fois un point sur l'état du Réseau et son fonctionnement, et un document de travail prospectif. Ils donnent également à voir une sorte de cartographie des thématiques traitées. Enfin, ils peuvent aussi se comprendre pour le Conseil scientifique comme réalisant une fonction de veille scientifique et de stratégie à développer. La coordination, comme la coopération entre les MSH (voir *infra*, lettre d) et le Conseil scientifique s'en trouve

dès lors fortement renforcée et davantage lisible, en s'inscrivant de plus dans une sorte d'institutionnalisation du fonctionnement du Réseau.

b) *Suivi des MSH, garantie du label Réseau, fonction d'expertise* : Sans doute est-ce là la mission principale du Conseil scientifique, en particulier depuis que le Conseil scientifique n'est plus une instance d'attribution de moyens et que les échanges entre le Conseil scientifique et le CD se sont intensifiés et construits autour de l'acceptation du caractère prioritaire de la mise en œuvre des 5 « i », principes fondateurs de la Charte qui servent de grille à une évaluation annuelle. Le Conseil scientifique, plus particulièrement, contribue donc à développer et maintenir une politique de recherche « homogène », fondée sur le respect des 5 « i », veillant à la généralisation de « bonnes pratiques » de recherche pour l'ensemble des MSH. Il en va ainsi pour l'adhésion au Réseau de nouvelles MSH, comme ce fut le cas pour la MSH de Lorraine, dès le projet établi ; ou encore pour l'accompagnement des procédures de renouvellement de contractualisation. Mais, *a contrario* et logiquement, le Conseil scientifique intervient lors de problèmes rencontrés dans certaines MSH ; voir la motion d'exclusion de la MSH de Nice, déjà évoquée ci-dessus (section II.1) prononcée par le Conseil scientifique lors de sa réunion de février 2010, en raison du non respect de la Charte du Réseau, sur la base d'un rapport transmis par le correspondant du Conseil scientifique. Par son action indépendante, le Conseil scientifique apporte donc une garantie scientifique auprès des autres instances, en particulier le CNRS et les universités.

Enfin le Conseil scientifique se propose d'établir un suivi méthodologique afin d'apprécier, d'un rapport à l'autre, à partir des informations transmises par les MSH et par leur propre auto-évaluation sur l'application des 5 « i », l'évolution des pratiques de la Charte. Il est vrai que sur ce point, son action bénéficierait de rapports plus réguliers avec les Conseil scientifique des MSH, et d'une information plus régulièrement mise à jour que ce n'est la cas actuellement (pour une appréciation de l'état de ces rapports, voir la Synthèse 2009).

c) *Appui organisationnel, logistique et scientifique* : Potentiellement, l'apport le plus important du Conseil à cette mission du Réseau tient à l'intervention de ses membres, au titre de correspondants, auprès des différentes MSH. L'effectivité de cette intervention devrait être appréciée à partir de l'expérience qu'en retirent de leur côté les MSH. Elle peut tenir aux informations que ces correspondants peuvent apporter sur le fonctionnement du Réseau et des autres MSH et en particulier des conseils scientifiques de ces différentes entités. L'activité des correspondants auprès des Maisons mérite en tout cas d'être encore développée : seule une partie des MSH associe régulièrement son correspondant à ses activités. Dans cette perspective, une meilleure formulation et divulgation du statut et des fonctions des correspondants serait hautement souhaitable. Par ailleurs, les interventions des correspondants donnent généralement lieu à de brefs rapports, qui mériteraient d'être systématiquement placés sur l'Intranet.

Une autre contribution, plus occasionnelle, est la participation de membres du Conseil scientifique à des actions de formation s'inscrivant dans le cadre de réunions-métier. Cela s'est pratiqué en été 2008 à Nancy, pour une formation qui s'adressait aux secrétaires généraux.

d) *Coopération inter-MSH* : Une des missions du Réseau *via* le Conseil scientifique est l'encouragement aux projets inter-MSH. Ce « i » de l'interinstitutionnalité est un des éléments de la plus-value qu'engendre les relations entre les MSH, qu'il s'agisse de la mutualisation de moyens, qu'il s'agisse surtout de projets scientifiques inter-MSH que le Conseil scientifique préconise, voire aide au montage, tout en déplorant la faiblesse des financements du RNMSH qui le prive d'une politique davantage incitative en termes de développements de projets inter-MSH. N'oublions pas que les appels à projets ACI sont terminés. Un exemple de la coopération qu'exerce le Conseil scientifique, par ses liens avec les diverses MSH (cf. 1-2-3) et sa vision de l'ensemble des potentiels de la recherche en SHS, est de jouer un rôle d'instance de préconisation, d'échanges d'informations, de concertation entre les diverses MSH.

e) *Promotion institutionnelle* : Le rôle du Conseil scientifique, et du Réseau à travers lui, se mesure également par ses interventions dans d'autres formations scientifiques par l'intermédiaire de ses membres, telles que : ANR, AERES, comité national du CNRS, CPU, IAE, Conseil scientifique ou comité de pilotage de MSH. Pour la plupart, les relations se sont affirmées ; ainsi, les visites de l'AERES ont en règle générale eu lieu en présence du correspondant du Conseil scientifique (*supra*, lettre b) et les rencontres ont eu lieu tant avec Denise Pumain que, plus tard, avec Patrice Bourdelais (cf. réunion Conseil scientifique 19-02-2010). Notons également la prise en compte par l'AERES des 5 « i » de la Charte, ce qui renforce encore la cohésion scientifique des MSH. Par ailleurs, la collaboration entre le réseau des IAE et le RNMSH s'est intensifiée depuis la création du RFIEA ; leur complémentarité est forte autour de l'innovation et de l'internationalisation et le RNMSH permet d'offrir aux chercheurs des IEA un large panorama de la recherche en SHS en France (*infra*, lettre g). Enfin, une contribution importante du Conseil scientifique est l'élargissement de relations transversales entre les entités précitées : voir notamment les réunions du Conseil scientifique de juin 2009 et février 2010, où étaient présents en même temps et ont donc pu dialoguer des représentants du Ministère, de la CPU et de l'INSHS du CNRS.

On peut aussi noter, à propos des 5 « i », que l'accent placé sur l'interdisciplinarité donne lieu à une activité sur laquelle la CPU peut s'appuyer pour faire valoir le rôle des SHS en ce domaine, en particulier auprès de l'INSHS du CNRS et donc agir sur la stratégie nationale de la recherche en SHS.

Par ailleurs, en liaison avec les rubriques (c) et (d) *supra*, la promotion des MSH auprès des institutions présente plusieurs approches ; d'une part, et directement, par la participation des membres du Conseil scientifique à d'autres instances scientifiques et d'autre part, plus indirectement, par la lisibilité que donne le Réseau de l'ensemble des MSH, à travers les 5 « i » – surtout par la coopération inter-MSH et le développement de l'internationalisation – par la généralisation de bonnes pratiques. En ce sens, par le rôle d'interface entre les MSH et les tutelles des Maisons, le Conseil scientifique est à même d'apporter une aide à la prise de décision à ces tutelles (CNRS, universités, ministère de la recherche) en matière de création de MSH, d'incitation à des reformulations d'objectifs (exemple du développement de l'interdisciplinarité), de mise en garde en cas de problème (MSH de Nice).

f) *Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH* : D'une manière ou d'une autre, les MSH participent à la « visibilité » des recherches en SHS et toute action qui contribue à valoriser et à améliorer le fonctionnement de celles-ci renforce cette

« visibilité » ; dès lors, le Conseil scientifique se trouve, de par ses missions, au cœur du dispositif, même si, s'agissant des liens des MSH avec la demande locale comprise dans son acception la plus large, le Conseil scientifique joue un rôle davantage incitatif (« i » d'inscription territoriale). C'est plus en tant que fédérateur au niveau national que le Réseau travaille à la « visibilité » des recherches effectuées au sein des MSH ; le site du Réseau étant un élément de cette ouverture à un large public. La publication de l'ouvrage *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, il y a quelques années, a pu, elle aussi contribuer à cette meilleure information du public sur les MSH et leur Réseau. Les productions plus récentes du Conseil, essentiellement ses synthèses annuelles n'ont pas été exploitées dans ce sens.

g) Internationalisation : Un des principes fondateurs du Réseau est de participer à l'internationalisation des recherches menées par les MSH et le Conseil scientifique peut aider à structurer cette démarche sur l'ensemble des MSH. En cela, la présence de membres étrangers au sein du Conseil scientifique relie directement le Réseau à des entités semblables et offre des comparaisons utiles ; citons seulement l'information des membres du Comité directeur sur les politiques scientifiques des pays d'origine des différents membres étrangers du Conseil scientifique, lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue à Nantes en février 2009. Où encore les interventions de Linda Hantrais à propos du British Council et des Research Councils, ou de la façon dont les collègues britanniques valorisent leurs travaux interdisciplinaires, ou encore à propos de la « Social Research Association » qui rassemble tout chercheur en SHS, y compris hors du système académique. Aussi le Conseil scientifique a-t-il souhaité que le Réseau adhère cette association. Toujours dans cette perspective, le Conseil scientifique s'est prononcé pour qu'une concertation « institutionnalisée » soit engagée avec le RFIEA, dédié aux chercheurs étrangers. Il faut cependant noter que ces deux recommandations n'ont pas été suivies d'effets au niveau du Comité directeur.

V. Conclusions

1. Bilan des réalisations

Sont ici inventoriés, transversalement, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des activités ici étudiées, les pratiques par lesquelles le Réseau accomplit actuellement ses missions.

Prospective, orientation et coordination

L'orientation et la coordination revient essentiellement au Comité directeur, qui s'est réuni à un rythme régulier depuis la création du GIS. Il s'appuie sur les avis du Conseil scientifique et sur le travail de mise en œuvre mené par le Président et le Bureau. Le fonctionnement d'ensemble de ces organes a été favorisé notamment par une information toujours très complète par le Président sur son action, tant au Comité

directeur qu'au Conseil scientifique ; mais aussi par la tenue, à différentes reprises, de réunions conjointes du Comité directeur et du Conseil scientifique. La prospective est une fonction en cours de développement, le Comité directeur ayant invité le Conseil scientifique à engager une réflexion à ce sujet.

Garantie du label, fonction d'expertise

Cette mission est accomplie essentiellement par le travail de suivi du Conseil scientifique, qui se matérialise principalement dans les synthèses annuelles, lesquelles ont pu être rendues selon le rythme annuel prévu par la Convention instituant le GIS. Dans l'élaboration de ces synthèses, le Conseil scientifique a pu compter sur un appui effectif du Président et du secrétariat général du Réseau, et sur de bons taux de réponses de la part de MSH (voir les deux synthèses précédentes). Les résultats de ces synthèses ont pu être réinvestis dans les discussions qui ont eu lieu soit dans le cadre du Réseau lui-même, soit avec des représentants des partenaires du Réseau. Le Conseil scientifique suit également les activités des MSH par l'intermédiaire de correspondants auprès des différentes MSH. Plusieurs MSH ont établi des relations régulières avec leur correspondant, ce qui permet à ceux-ci de recueillir une importante information qui remonte régulièrement au Conseil scientifique, et à travers lui au Comité directeur.

Appui organisationnel, logistique et scientifique

Celui-ci est apporté par le Réseau aux différentes MSH sous plusieurs formes : une organisation au niveau du Réseau des métiers impliqués dans le fonctionnement des MSH, permettant une meilleure formation de ces métiers et des échanges d'expériences plus productifs ; des correspondants du Conseil scientifique qui contribuent eux aussi à la circulation de l'information sur les bonnes pratiques organisationnelles ; des ressources d'information fournies par le site internet du Réseau, etc.

Encouragement de la coopération inter-MSH

C'est un souci constant des principales instances du Réseau. Différentes initiatives ont vu le jour, portant sur des thèmes d'une indiscutable actualité et associant un grand nombre de MSH. L'intensification des échanges d'informations sur les différentes MSH, et plus particulièrement sur les projets associant plusieurs d'entre elles, dans des cadres très divers – dans le cadre et en marge des réunions du Comité directeur ; dans le cadre des réunions métiers ; par le moyen du site internet ; par le moyen des synthèses du Conseil scientifique – devrait avoir un effet favorable à relativement court terme, à la fois sur une conception plus précise et sur le développement de telles initiatives.

Promotion institutionnelle du Réseau et des MSH

L'assise institutionnelle du Réseau dépend d'abord du fonctionnement de son Comité directeur, où sont représentées les entités qui ont constitué le GIS. Une part très importante des réunions de ce Comité, au cours de la période considérée, à consister à examiner avec les représentants de ces entités leurs attentes envers le Réseau. La tâche de promotion du GIS revient principalement au Président du Réseau, et a exigé de lui un engagement considérable en cette période de renouvellement. Le Conseil scientifique a pu y contribuer en accueillant lui aussi des représentants des principaux partenaires du GIS et en favorisant les échanges entre ceux-ci. Le site pourrait y contribuer par une politique de liens appropriée.

Mise en valeur des activités du Réseau et des MSH

C'était là la vocation principale du « Portail du Réseau » créé dans les premiers temps du GIS. Différentes autres initiatives avaient été prises à cette époque, notamment la participation du Réseau aux « Fêtes de la Science » et aux « Villages des sciences » entre 2006 et 2007.

Internationalisation

Celle-ci a donné lieu à diverses initiatives des instances de gouvernance du Réseau (encouragement des MSH au montage de projets européens ; contacts établis avec la Commission européenne, etc.). Elle s'est aussi concrétisée par la participation régulière de membres étrangers aux réunions du Conseil scientifique, lesquels ont, en particulier, informé les membres du Comité directeur des politiques scientifiques de leur pays d'origine lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue à Nantes en février 2009.

2. *Recommandations*

Les principales recommandations plus spécifiques qui peuvent être retirées de la présente synthèse sont les suivantes :

- L'information, au sein même du Réseau, de ses activités devrait être renforcée. En particulier, le secteur « Espace commun » de l'Intranet devrait être considérablement étoffé. Il devrait, pour chaque instance du Réseau (organe de gouvernement, groupe de métier), donner accès à tous les documents susceptibles de renseigner les autres acteurs sur ses activités, en particulier les comptes-rendus des réunions, une fois dûment approuvés.
- Les différentes instances du Réseau doivent bien entendu garder chacune, sur l'Intranet, un secteur qui leur est réservé, pour l'archivage et la circulation de documents de travail non destinés à l'extérieur. Cependant, l'existence de ces différents secteurs devrait apparaître clairement à tous les visiteurs du site, dès

leur entrée dans l’Intranet, ce qui n’est pas le cas actuellement, ceci afin de favoriser la connaissance par tous des composantes très variées du Réseau.

- Les comptes-rendus de réunion publiés devraient toujours préciser s’il s’agit d’une version approuvée ou non ; toutes les modifications approuvées doivent systématiquement être incorporées dans les documents qualifiés de version approuvée.
- Les documents mentionnés comme annexés aux comptes-rendus devraient toujours être joints à ceux-ci.
- Il conviendrait de revenir à la pratique des rapports annuels sur les activités du Réseau, adoptée en 2007 et 2008 en application de la Convention.
- Ces rapports devraient être structurés compte tenu des missions du Réseau, dont l’éventail pourrait s’inspirer des missions ici identifiées, afin que l’on puisse plus facilement apprécier dans quelle mesure le Réseau accomplit effectivement ces missions.
- Les décisions adoptées par un organe collégial du Réseau devraient en principe donner lieu à de brèves informations de suivi, fournies dans le cadre des réunions postérieures.
- Les activités du Bureau pourraient être plus systématiquement portées à la connaissance du Comité directeur.
- La pratique de « réunions des directeurs », éventuellement couplées avec des réunions du Comité directeur, semble propre à intensifier très utilement la coordination entre les MSH et les échanges d’expériences entre directeurs. Leur statut doit cependant être nettement distingué de celui du Comité directeur.
- L’information concernant le Réseau destinée à la communauté scientifique en général et au grand public doit être étoffée. À côté du site web, la production de publications sur papier apparaît aussi indispensable. De telles publications devraient tirer systématiquement parti de la documentation produite au sein du Réseau, notamment le document *Les Maisons des sciences de l’Homme et leur Réseau*, produit par Serge Wolikow au terme de son mandat de président du Réseau, et les *Synthèses* produites par le Conseil scientifique.
- Des tableaux détaillés réunissant une information quantitative détaillée sur les MSH ont été produits en 2009 et présentés (mais non distribués) au Comité directeur de décembre 2009. Ces tableaux devraient être mis à la disposition, en tous cas, des membres du Comité directeur et du Conseil scientifique.
- La coordination des réunions-métier est une responsabilité dont le secrétaire général pourrait être déchargé, et qui pourrait être confiée à une autre personne, spécialement chargée de cette tâche au sein du Réseau.
- Les réunions métiers devraient plus systématiquement donner lieu à des comptes-rendus, lesquels devraient être portés à la connaissance des organes du GIS et publiés sur l’Intranet.
- Le Comité directeur pourrait définir plus précisément les attentes du Réseau envers les différentes réunions de métier, et reconnaître explicitement la contribution de celles-ci au Réseau.

- Le site internet devrait être revu en profondeur et mis à jour. En particulier, il serait souhaitable de s’orienter plus nettement vers un « site » du Réseau, plutôt que vers un « Portail » se limitant pour l’essentiel à ouvrir sur les sites des MSH. Cette révision devrait être confiée à un groupe de travail auquel participeraient, à côté des personnes responsables de la réalisation technique du site, des représentants des différentes instances du Réseau.
- Sa page d’accueil devrait être repensée comme véritable page d’accueil, indépendante d’un secteur information qui existerait par ailleurs.
- Concernant les MSH, il devrait contenir, outre les indications les concernant individuellement, une liste des équipements et infrastructures existants, organisée selon la nature de ceux-ci, et une liste des axes thématiques des maisons, présentée de manière à proposer une cartographie des lignes de recherche des MSH aussi immédiatement lisible que possible.
- Les différents types d’activités transversales inter-MSH devraient être mieux identifiés (dans ce sens précisément, le Conseil scientifique vient d’être invité par le Président du GIS, au moment où est conclu la présente synthèse, à préciser le concept d’axe thématique transversal)
- Le Réseau devrait se donner les moyens d’identifier un nombre limité d’axes thématiques transversaux, lesquels devraient n’avoir qu’une durée de vie de quelques années au plus, afin de garantir le renouvellement et l’actualisation de l’éventail de thèmes. Le Conseil scientifique pourrait se prononcer sur les thèmes retenus.
- Le renouvellement des membres du Conseil scientifique et le remplacement des membres démissionnaires devrait pouvoir s’opérer dans des délais plus brefs que ceux que l’on constate au cours de la période ici étudiée (2006-2010).
- Le Conseil scientifique devrait mettre dès que possible à jour l’information disponible sur le statut et les fonctions des correspondants du Conseil scientifique auprès des MSH (ce travail vient actuellement d’être relancé).
- La promotion de l’interdisciplinarité mériterait d’être plus explicitement reconnue comme une mission du Réseau, comme elle l’est pour ce qui concerne les MSH.

Diverses autres recommandations sont formulées au long du texte, qui n’ont pas été reprises ici pour éviter de trop alourdir les conclusions. Par ailleurs, on s’en est ici tenu à des recommandations visant la simple amélioration du fonctionnement actuel. Des considérations sur des questions plus stratégiques seront incluses dans le document consacré à la prospective que le Comité directeur a demandé au Conseil scientifique et qu’il est prévu de conclure dans les prochains mois.

3. *Conclusion générale*

Le Réseau National des Maisons des Sciences de l’Homme est un acteur au service de la recherche. Au terme de cet exercice d’auto-évaluation, plusieurs points valent d’être soulignés. Ils montrent que des acquis consistants ont été obtenus, mais aussi que de nombreuses difficultés et limites subsistent.

Rappelons d'abord la nature particulière de cette institution, ainsi que les changements qui ont affecté ses missions depuis quelques années. Réseau de réseaux, car certaines des activités des MSH sont elles-mêmes organisées en réseaux, le RNMSH a vu ses attributions et ses moyens évoluer dans le contexte mouvant de la reconfiguration de la recherche et des universités en France. Ne disposant plus désormais d'un levier financier, sans pouvoir réglementaire, le Réseau a été ré-institutionnalisé comme un organisme assurant une coordination par information réciproque et élaboration de normes non contraignantes.

Dans ce cadre, le rapport a pu faire état d'activités consistantes, qu'il s'agisse de la coordination générale des MSH, de la professionnalisation de leurs agents opérant en appui ou en complément de la recherche (les « réunions métiers »), du site web, de l'appui apporté aux initiatives inter-MSH ou enfin de l'élaboration et du suivi d'une politique scientifique.

Toutefois, il s'agit souvent plus d'amorces que d'actions pleinement menées. C'est ainsi que la collecte des informations s'est révélée difficile, le Réseau ne disposant pas de capacité suffisante à rassembler et traiter ces informations. C'est ainsi que le bilan détaillé du site web montre qu'en dépit d'une construction dans l'ensemble satisfaisante, il lui reste bien des étapes à franchir pour devenir l'outil réactif et internationalisé dont les chercheurs ont besoin. C'est ainsi encore que le conseil scientifique a été contraint de passer une partie beaucoup trop importante de son temps dans des interrogations récurrentes sur la redéfinition de ses missions et sur les conditions de son rebond. C'est ainsi enfin que l'internationalisation, plutôt que de résulter d'une politique suivie, apparaît trop dépendante de réseaux et d'initiatives individuels. Il en résulte un manque de visibilité et un risque d'émiettement.

Le contexte de l'accès des universités à l'autonomie, de la réforme des procédures d'évaluation de la recherche et des regroupements de type PRES exerce un effet contradictoire sur le Réseau. D'un côté, comme il est dépourvu de moyens, il apparaît comme un acteur marginal, notamment parce que le processus en cours semble favoriser (au moins dans les SHS) spontanément le développement et l'affirmation séparés de chaque discipline. De l'autre, face à l'intérêt croissant (tant du point de vue scientifique que du point de vue de la demande sociale) que revêtent les recherches transversales et multi- ou pluri-disciplinaires, le Réseau apparaît comme une ressource stratégique, un outil de coordination et de dynamisation, d'autant plus que loin de toute illusion dirigiste, il est fondé sur une démarche « bottom up », qui ne se substitue pas aux initiatives locales mais s'efforce de les faire déboucher dans un ensemble cohérent.

Enfin, on notera que la faiblesse des moyens dévolus pourrait contraindre à n'accomplir qu'à minima les missions, puis à les réviser à la baisse. La faiblesse des moyens avait déjà été déplorée par le rapport de l'IGAENR en 2004. On ne peut que noter l'actualité renouvelée de ses préconisations telles qu'elles sont résumées dans l'annexe au présent document. La réalité des MSH est à la fois vivante et fragile, les initiatives peuvent s'étioler comme devenir trop étroitement dépendantes du court terme et de demandes locales, et dès lors s'avérer parfois redondantes ou frileuses. Sauf à verser dans le mythe selon lequel les sciences humaines et sociales ne coûtent rien, la situation actuelle devrait motiver un effort rapide de consolidation.

Le travail d'auto-évaluation présenté ci-dessus revêt un sens particulier dans une période de transformation radicale de la recherche française en Sciences de l'Homme et de la Société. L'accroissement du nombre des MSH, leur développement et leur

mise en réseau sont apparus comme un précieux point d’ancrage et un levier de coopération au moment où se redéfinissent les fonctions et les contributions des universités, du CNRS et des autres organismes de recherche. Il apparaît vital, au travers du renforcement du Réseau national des Maisons des Sciences de l’Homme, de mieux assurer la pérennité, la cohérence et la visibilité de leurs activités, de stabiliser leur coopération et de leur permettre ainsi d’investir dans le futur.

Annexe :

Un antécédent : le rapport de l'IGAENR

Depuis sa création en 2000, le Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme a évolué aussi bien sur le plan de ses statuts que sur celui de ses missions, et en particulier avec l'avènement de la Convention du GIS. Les membres du Conseil scientifique ont constamment remis en cause les rôles et les fonctions du Réseau (voir *Avenir de la recherche et Maisons des Sciences de l'Homme*, 2006). Le Réseau a aussi connu une évaluation externe, par l'Inspection générale de l'Administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Toute évaluation du Réseau à l'avenir se doit de tenir compte de recommandations faites dans le passé et de leur mise en application.

Le 4 septembre 2004, l'IGAENR, a mené une réflexion sur les structures fédératives en SHS. Elle a choisi d'évaluer les MSH. Elle s'est penchée non seulement sur les Maisons mais également sur « le réseau national, attentes et réponses ». Elle s'est référée à la charte de juin 2000 et à la convention de partenariat conclue pour quatre ans en janvier 2001. Son analyse porte sur le rôle et le fonctionnement du Réseau. Elle constate que la charte n'est pas un texte fondateur : « elle enregistre, à la lumière de l'expérience, des principes déjà mis en œuvre, les organise et introduit, *a posteriori* par rapport à la croissance du réseau, des facteurs d'harmonisation ».

On pourrait dire que ce même processus s'est opéré tout au long des dix années qui se sont écoulées depuis la création du Réseau.

La charte définissait surtout les missions des Maisons et faisait du Conseil d'orientation (COS), comme il s'appelait à l'époque, une instance scientifique, gardienne du « label » et de l'accès au dispositif. Il remplissait ce rôle en admettant les Maisons dans le Réseau après évaluation de leurs projets de recherche, et donnant un avis (tout comme le faisait aussi la MSTP) sur les dossiers déposés dans le cadre d'appels d'offres de l'action concertée incitative (ACI) relative au Réseau des MSH, financée par le Ministère de la recherche. Les membres du Conseil se réunissaient à l'époque, de même qu'aujourd'hui, avec les représentants des autorités de tutelle (ministère de la recherche, CNRS) et de la Conférence des présidents d'université. Le Conseil dispose depuis sa création de « correspondants » auprès de chaque Maison. Lors du COS, le rôle des correspondants était essentiellement de veiller à ce que les conditions requises pour l'admission dans le Réseau soient remplies, ce qu'ils faisaient en organisant des visites et en rendant des rapports au COS, qui lui recommandait ou non l'admission.

Commentaires positifs

Suite à une analyse des documents disponibles et des visites aux sites, le rapport de l'IGAENR en 2004 sur le fonctionnement du Réseau constatait que la charte avait partiellement rempli sa fonction d'harmonisation.

D'un point de vue positif, l'IGAENR constatait ce qui suit :

« Cadre utile et original d'échanges, de pilotage et de gestion, le réseau des MSH joue un rôle qui, par son impact sur l'organisation de la recherche en sciences humaines et sociales, justifie une réflexion concernant son « statut », son mode de relations avec les autorités de tutelle et les divers partenaires, sa configuration scientifique et territoriale. »

A son avis, le dispositif, à des degrés cependant variables selon l'état de réalisation des projets de construction et d'aménagement des locaux, apportait de sensibles améliorations dans les conditions matérielles des chercheurs, dont il n'était pas besoin de rappeler l'évidente nécessité qu'elles représentent dans le secteur des SHS.

Et encore, ces notables progrès dans l'accompagnement de la recherche avaient eu pour conséquence de donner à cette dernière un nouveau dynamisme, notamment par l'invitation à la pluridisciplinarité et même l'ouverture vers l'interdisciplinarité que favorise le partage quotidien des locaux.

Réserves exprimées

Les critiques de certaines maisons interrogeaient indirectement le Réseau rendant nécessaires des consolidations ou des inflexions.

Le Réseau constitue, selon l'IGAENR, un instrument utile et original de régulation et de contrôle, reposant sur une base consensuelle et sur le respect de l'autonomie de ses membres, mais son action de coordination et de mise en cohérence rencontre d'évidentes limites.

D'autres observations portaient sur la faiblesse des moyens à la disposition du Réseau, et notamment des moyens d'accompagnement de la recherche, ce qui, selon l'IGAENR, demandait un effort constant et déterminé de simplification des circuits et des procédures, de regroupement des structures, et de mutualisation des moyens.

Selon l'IGAENR, l'agrément n'impliquait pas nécessairement la mise en place effective du projet agréé. Ainsi, certaines MSH, reconnues comme telles et officiellement admises dans le dispositif, n'avaient pas dépassé le stade du projet et se trouvaient dans une position « intermédiaire » entre projet et démarrage.

Bien que la question ait été abordée à plusieurs reprises, le COS a beaucoup hésité à mettre en œuvre le processus d'exclusion de Maisons. Comme le constatait l'IGAENR à l'époque, il y a évaluation lors de l'admission, mais la réalisation par chaque MSH de ses objectifs et missions n'est pas systématiquement évaluée par le Réseau. Il n'existe pas non plus de procédure de « sortie » du Réseau ou de retrait d'agrément (en dehors de l'obligation d'information six mois avant le retrait de la MSH concernée ; ces dispositifs ont été créés depuis, comme on l'a vu ci-dessus).

Recommandations

L'IGAENR a fait trois recommandations :

1. Renforcer le statut du Réseau,

Cette recommandation a été avancée par la création du GIS, déjà en cours lors de la sortie du rapport IGAENR. La question était posée de l'utilité éventuelle de renforcer le dispositif, en lui donnant une assise institutionnelle plus ferme, par exemple par la voie d'un statut qui pourrait revêtir la forme d'un « groupement d'intérêt scientifique ».

La possibilité d'une contractualisation du Réseau a été évoquée, à la condition de s'inscrire dans le processus des contrats quadriennaux. Celle-ci devait permettre une démarche d'expertise et d'évaluation ; et garantir pour des périodes données une pérennité relative des financements. L'étude de cette piste devait s'inscrire dans le champ plus vaste de l'examen des partenariats et relations multiples qu'entretiennent les MSH.

2. Marquer des liens privilégiés de partenariat avec les universités

L'IGAENR considérait qu'il était indispensable que la qualité et la force des liens ainsi tissés avec les universités soient préservées. L'affirmation éventuelle d'une plus grande autonomie du dispositif (par rapport aux autorités de tutelle et aux partenaires) était, à son avis, à concilier avec le maintien de relations serrées et confiantes entre les MSH et le milieu universitaire.

3. Améliorer la configuration du Réseau

L'IGAENR a constaté que les MSH formaient un réseau cohérent, tendant à se modeler sur la carte académique, mais elle a relevé la relative absence, dans la création de MSH, des universités de Paris centre et de la région parisienne qui ne comptaient que trois Maisons.

Elle estimait que le reste de la carte des implantations n'était pas toujours pleinement satisfaisante ni rationnelle. Elle se posait la question de la nécessité d'une Maison par académie ou région, compte tenu de l'étroitesse souvent de la base régionale d'un point de vue à la fois territorial, démographique, économique et scientifique. Elle demandait si, en sciences humaines et sociales, il y avait vraiment place dans toutes les régions pour un pôle de recherche visant à l'excellence scientifique et à un éclat mondialement reconnu.

Finalement, les rapporteurs estimaient que l'idée d'une Maison par académie ou par région ne devait pas revêtir un caractère systématique. L'accroissement du nombre de Maisons laissait dubitatif, et l'inspection générale voulait être assurée que toutes les Maisons auraient bien dans un proche avenir la capacité à s'extraire d'un strict cadre local.